



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DU DÉVELOPPEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL



PROJET DE GOUVERNANCE
ÉCONOMIQUE
ET DE PARTICIPATION
CITOYENNE

RAPPORT 2018

ANALYSE BUDGÉTAIRE DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET DES INFRASTRUCTURES.

SEPTEMBRE 2018

VERSION FINALE

AVANT-PROPOS

Cette étude d'analyse budgétaire s'inscrit dans le cadre de l'appui de la Banque mondiale à travers le Projet de Gouvernance Économique et de Participation Citoyenne (PGEPC) à la mise en œuvre des réformes des finances publiques et de développement des mécanismes de transparence, de l'exercice du contrôle citoyen et de la lutte contre la fraude et la corruption.

À terme, l'étude permettra d'une part, d'activer le contrôle citoyen au sein des Organisations de la Société Civile (OSC) et des médias et d'autre part, de servir de base pour des actions de plaidoyer de la société civile pour contribuer à de meilleures allocations dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures.

PERSONNE RESSOURCE

KONE Maturin

PERSONNE RESSOURCE

BOUNDAOGO Madi

PERSONNE RESSOURCE

SOMDA Asseghna

MEMBRE

SAMANDOULGOU Delphine

MEMBRE

OUATTARA Karamoko

MEMBRE

OUATTARA Drissa

ELLE A ÉTÉ CONDUITE PAR UNE ÉQUIPE TECHNIQUE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ÉTUDES SUR LE BUDGET COMPOSÉE AINSI QU'IL SUIT :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

TABLE DES MATIÈRES	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES GRAPHIQUES	
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6

INTRODUCTION

7

PREMIERE PARTIE : ANALYSE GLOBALE DU BUDGET SUR LA PERIODE 2010-2018

10

I- ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT	11
I.1. ANALYSE DES PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES DE 2010 À 2018	12
I.2. ANALYSE DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE 2010 À 2018	16
II- ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT SUR LA PÉRIODE 2010 À 2018	17
II.1. ANALYSE DES RECOUVREMENTS DE RECETTES DE 2010 À 2017	19
II.2. ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES DE 2010 À 2017	21
III- ÉVOLUTION DU BUDGET DES SECTEURS ÉTUDIÉS SUR LA PÉRIODE 2010-2018	22

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE BUDGETAIRE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION, LA SANTE ETLES INFRASTRUCTURES ENTRE 2010 ET 2018

25

I- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	26
I.1. ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DU MENA SUR LA PÉRIODE 2010-2018	26
I.2. EXÉCUTIONS BUDGÉTAIRES DU MENA ENTRE 2010 ET 2017	29
I.3. RÉPARTITION DES CRÉDITS DU MENA PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET PAR ACTION EN 2017 ET 2018	30
I.4. ANALYSE FONCTIONNELLE	33
I.5. SITUATION DES ÉCOLES SOUS PAILLOTE	34
I.6. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉDUCATION SUR LA PÉRIODE 2016-2018	35
I.7. RECOMMANDATION	36
II- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DE LA SANTÉ	37
II.1- PLACE ET RÔLE DE LA SANTÉ DANS LE PNDES	37
II.2- ANALYSE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ	38
II.3- ANALYSE DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ	43
II.4- ANALYSE FONCTIONNELLE DES DÉPENSES DE SANTÉ PUBLIQUE	46
II.5- SITUATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SANTÉ PUBLIQUE AU BURKINA FASO	47
II.5.1- LES INDICATEURS DE SANTÉ MATERNELLE	47
II.5.2- LES INDICATEURS DE SANTÉ DE L'ENFANT	48
II.5.3- LES INDICATEURS DE RESSOURCES HUMAINES	48
II.5.4- LES INDICATEURS D'INFRASTRUCTURES SANITAIRES	49
II.6- RECOMMANDATIONS	49
III- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	50
III.1. ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES	51
III.2. ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES	54
III.3. RÉPARTITION DES CRÉDITS DU MI PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET PAR ACTION EN 2017 ET 2018	55
III.4. ANALYSE FONCTIONNELLE	57
III.5. SITUATION DES INFRASTRUCTURES CONSTRUITES DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE	58
III.6. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	58
III.7. RECOMMANDATIONS	61

CONCLUSION

62

BIBLIOGRAPHIE

63

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des prévisions budgétaires de 2010 à 2018 (en milliards de FCFA)	11
Tableau 2 : Évolution des prévisions de recettes de 2010 à 2018 (en milliards de FCFA)	13
Tableau 3 : Poids des recettes ordinaires et extraordinaires dans les recettes globales annuelles	14
Tableau 4 : Évolution des dotations des dépenses sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)	16
Tableau 5 : Évolution des exécutions du budget de 2010 à 2018 (en milliards de FCFA)	17
Tableau 6 : Évolution des taux de recouvrement et d'exécution sur la période 2010-2017	19
Tableau 7 : Évolution des recouvrements de recettes entre 2010 et 2017	19
Tableau 8 : Évolution des parts de recettes mobilisées par source de financement entre 2010 et 2017	20
Tableau 9 : Exécution des dépenses par nature (en milliards de FCFA)	21
Tableau 10 : Évolution des prévisions budgétaires des ministères étudiés	22
Tableau 11 : Évolution des parts moyennes des prévisions budgétaires des ministères étudiés sur la période 2010-2018	23
Tableau 12 : Évolution des niveaux d'exécution du budget des ministères étudiés sur la période 2010-2017	23
Tableau 13 : Évolution des allocations budgétaires au MENA sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)	27
Tableau 14 : Situation d'exécution du budget du MENA sur la période 2010-2015 (en milliards de FCFA)	30
Tableau 15 : Répartition du budget du MENA par programme et action entre 2017 et 2018 (en milliards de FCFA)	31
Tableau 16 : Répartition des crédits de la fonction « Enseignement » selon les codes fonctionnels entre 2012 et 2018 (en milliards de FCFA)	33
Tableau 17 : Évolution du nombre d'écoles sous paillote entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 par région	34
Tableau 18 : Objectifs stratégiques de développement de la santé, effets attendus et principaux indicateurs	37
Tableau 19 : Dotations budgétaires du ministère de la santé	39
Tableau 20 : Taux d'accroissement des prévisions budgétaires du MS sur la période 2010-2018	40
Tableau 21 : Part des prévisions budgétaires par nature de dépenses du MS sur la période 2010-2018	41
Tableau 22 : Situation des dépenses exécutées du MS sur la période 2010-2017	42
Tableau 23 : Allocations budgétaires du MS par programme et par action pour les années 2017 et 2018	44
Tableau 24 : Situation des dépenses budgétaires dans le cadre de la réforme de gratuité des soins	45
Tableau 25 : Évolution des parts de dotations de dépenses du secteur santé sur la période 2012-2018	46
Tableau 26 : Évolution des parts de dépenses exécutées du secteur santé sur la période 2012-2018	47
Tableau 27 : Situation comparative du niveau des indicateurs de santé maternelle et infantile	48
Tableau 28 : Évolution des indicateurs de ressources humaines sur la période 2012-2016	48
Tableau 29 : liste des projets d'investissement structurants relatifs aux infrastructures dans le PNDES	51
Tableau 30 : Évolution des allocations budgétaires du ministère des infrastructures sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)	52

Tableau 31 : Situation d'exécution du budget du MI entre 2010-2017 (en milliards de FCFA)	54
Tableau 32 : Ventilation des crédits par programme et par action	55
Tableau 33 : Répartition des crédits de la fonction affaires économique/ infrastructures selon les codes fonctionnels entre 2012 et 2018 (en milliards de FCFA)	57
Tableau 34 : Dépenses pour réalisation des infrastructures du 11 décembre entre 2015 et 2017 (en milliards de FCFA)	58
Tableau 35 : Linéaire de route selon la classification administrative entre 2010 et 2016 (en Km)	59
Tableau 36 : Part par type de route dans le réseau routier (en %)	59
Tableau 37 : Pistes rurales inventoriées et aménagées par région (en km)	60
Tableau 38 : Proportion des pistes rurales aménagées au niveau national et par région (en %)	60

Liste des graphiques

Graphique 1 : Tendances des recettes ordinaires et extraordinaires de 2010 à 2018	14
Graphique 2 : Poids moyen des prévisions de recettes par source sur la période 2010-2018	15
Graphique 3 : Part moyenne sur la période d'analyse par nature de recettes dans l'ensemble des recettes recouvrées	20
Graphique 4 : Évolution des dotations budgétaires du MENA entre 2010 et 2018 (en milliards de FCFA)	28
Graphique 5 : Évolution des allocations budgétaires du MENA entre 2010 et 2018 (en %)	29
Graphique 6 : Proportion des écoles sous paillote par région en 2015/2016	35
Graphique 7 : Évolution des dotations budgétaires du ministère de la santé sur la période 2010-2018	39
Graphique 8 : Histogramme des prévisions de dépenses budgétaires du MS sur la période 2010-2018	41
Graphique 9 : Taux d'exécution moyen des natures de dépenses du MS sur la période 2010-2017	42
Graphique 10 : Part moyenne des natures de dépenses exécutées du MS sur la période 2010-2017	43
Graphique 11 : Part moyenne des programmes budgétaires du MS pour les années 2017 et 2018	44
Graphique 12 : Évolution des dépenses publiques du secteur santé sur la période 2012-2018	46
Graphique 13 : Évolution des allocations budgétaires du MI sur la période 2010-2018	53
Graphique 14 : Évolution des parts par nature de dépense du MI sur la période 2010-2018	53

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CARMA : Campagne accélérée pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique

CAST : Comptes d'affectations spéciales du Trésor

CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme

CEP : Certificat d'Études Primaires

CHFP : Cadre harmonisé des finances publiques

CID : Circuit Intégré de dépenses

CIFOEB : Centre d'Informations, de Formation et d'Études sur le Budget

CNT : Conseil National de la Transition

CSDMT : Cadre Sectoriel de Dépenses à Moyen Terme

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale

DGB : Direction Générale du Budget

EDS : Enquête Démographique et de santé

EMC : Enquête Multisectorielle continue

EMDS : Enquête Module Démographie Santé

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

IDE : Investissement Direct Étranger

MATDSI : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure

MENA : Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

MI : Ministère des Infrastructures

MIJ : Mortalité Infanto-Juvénile

MINEFID : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement

MS : Ministère de la Santé

N.C.A : Non classé ailleurs

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PF : Planification Familiale

PGEPC : Projet de Gouvernance Économique et de Participation Citoyenne

PIB : Produit Intérieur Brut

PIP : Programme d'Investissement Public

PM : Premier Ministère

PNDES : Plan National de Développement Économique et Social

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

PNS : Politique Nationale de Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPP : Partenariat Public-Privé

PRES : Présidence

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SFE-ME : Sage-femme d'État ou un maieuticien d'État

TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel

TBA : Taux Brut d'Admission

TBS : Taux Brut de Scolarisation

TDR : Termes de référence

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise



Le Burkina Faso a enregistré une croissance forte au cours des dernières années avec une croissance moyenne de 5,5% du PIB sur la période 2015-2017.

■ INTRODUCTION

LE SECTEUR TERTIAIRE A ÉTÉ LE PRINCIPAL FACTEUR DE CETTE CROISSANCE AVEC UNE CROISSANCE MOYENNE DE SA VALEUR AJOUTÉE DE 7,6% SUR LA MÊME PÉRIODE.

LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DANS LA FORMATION DU PIB EST RESSORTIE À 50,5% EN MOYENNE.



Le secteur primaire a enregistré des performances contrastées passant de -2,8% en 2015 à 5,2% en 2016 pour s'établir à 0,8% en 2017. Sa contribution à la formation du PIB est de l'ordre de 29,0% en moyenne. S'agissant du secteur secondaire, il s'est senti du ralentissement de la vigueur de l'activité dans les industries extractives et l'égrainage du coton. Toutefois, cette situation a été contrebalancée par le dynamisme de l'activité dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), les industries manufacturières, etc. Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire s'est établie à 4,6% en 2015 ; 3,8% en 2016 et 10,4% en 2017. La part de ce secteur dans la formation du PIB est estimée à 20,4% en moyenne sur la période 2015-2017.

En dépit de cette performance macroéconomique, le Burkina Faso se maintient parmi les pays à faible développement humain. En effet, selon le rapport sur le développement humain 2015 du PNUD, le pays occupe le 185ème rang sur 188 pays devant le Tchad, la République centrafricaine et le Niger (PNUD, 2016). Cela s'expliquerait par sa population en grande majorité analphabète et confrontée à la pauvreté structurelle affectant 40,1% de la population avec une ligne de pauvreté nationale évaluée à 153 530 FCFA par an par personne (EMC, 2014).

A la faveur des réformes budgétaires menées et à l'évolution du contexte national et international, les finances publiques notamment les recettes publiques, ont connu une

évolution importante et soutenue ces dernières années. En effet, l'analyse de l'évolution des recettes publiques (hors dons) montre une hausse annuelle moyenne de 12,02% entre 2010 et 2017.

Malgré la progression des recettes publiques au fil des ans, elles demeurent faibles comparativement au niveau de création des richesses intérieures. À titre illustratif, les recettes n'ont représenté que 18,6% du PIB en 2017. Cet état de fait est certainement dû à des obstacles structurels à la mobilisation des ressources intérieures. Ces difficultés sont liées principalement à la faible capacité contributive des populations, à un secteur agricole prépondérant centré sur l'auto-suffisance et non imposé, à la présence d'un secteur informel important ainsi qu'à l'évasion fiscale. Les administrations fiscales souffrent également d'un manque de moyens pour assurer convenablement le recouvrement des recettes. Enfin, le rendement de l'imposition est largement affecté par des dispositifs d'incitation à l'investissement, basés sur des exonérations et des dégrèvements accordés à diverses catégories d'opérateurs économiques.

Le taux de pauvreté était estimé à 40,1 % en 2014 contre 46 % en 2009.

Le taux de pression fiscale est ressorti à 15,1% en 2015 ; 15,8% en 2016 et 16,5% en 2017. Ce niveau demeure largement en deçà de la norme communautaire (UEMOA) de 20% minimum en dépit de la mise en œuvre de nombreuses réformes fiscales.

Cette relative contre performance du Burkina Faso en matière de mobilisation des recettes fiscales s'est poursuivie, malgré la mise en œuvre des réformes de l'administration et de la politique fiscale et l'existence d'un grand potentiel de recouvrement de recettes fiscales. En conséquence, l'État n'arrive pas à satisfaire convenablement les besoins de base de sa population et à financer les investissements à partir de ses recettes propres pour donner un véritable coup d'accélérateur au développement économique du pays.

Mais, cette situation n'est pas une fatalité. C'est pourquoi, le Burkina Faso avec l'appui de ses partenaires a développé des référentiels nationaux de développement dont le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000 à 2010 et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) de 2011 à 2015 en vue de réduire significativement la pauvreté. Malgré ses efforts, le Burkina Faso n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs d'éradication de la pauvreté extrême, d'amélioration de l'accès à l'assainissement, de la promotion du genre et de l'équité, et de la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile en 2015.

Le niveau élevé de la pauvreté chronique et l'exclusion des groupes les plus pauvres des services de base constituent les principaux obstacles à la réalisation des objectifs nationaux de développement liés aux ODD sur la survie, le



développement, l'éducation, la protection sociale et la santé. Cette situation a conduit le gouvernement à développer le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020.

Dans le souci d'assurer une efficacité et une efficacité plus accrue à la dépense publique dans une logique de gestion axée sur les résultats, le gouvernement a entrepris différentes réformes budgétaires depuis plus d'une décennie (Cadre Budgétaire à Moyen Terme, Cadres de Dépense à Moyen Terme sectoriels, internalisation des directives UEMOA du nouveau Cadre harmonisé des finances publiques (CHFP), budget-programme...) et qui ont abouti à l'élaboration et à

l'adoption du premier budget programme de l'État en 2017.

En dépit des réformes et des efforts consentis par le pays, en particulier dans la promotion des services sociaux de base (éducation, santé et alimentation/agriculture), le déficit persiste du fait, d'une part, de la forte demande consécutive à la croissance démographique rapide (+3,1%/an entre 1996 et 2006), et, d'autre part, à des possibilités d'offres très limitées. Ainsi, le pays reste confronté au défi de la répartition inéquitable des ressources publiques surtout en faveur des groupes sociaux les plus défavorisés.

Aussi, le travail budgétaire mené par la société civile se déroule dans un contexte politique et institutionnel ambivalent, caractérisé à la fois par l'ouverture et la fermeture du processus budgétaire. En effet, la mise en œuvre des activités de recherche action sur le budget se heurtent à des réticences des pouvoirs publics et à la faible capacité des ONGs qui s'y engagent. Toutefois, depuis l'amorce du processus de démocratisation, on a assisté à l'émergence d'une société civile et de médias pluralistes, plus ou moins indépendants du gouvernement. ”

C'est dans cette optique que le Centre d'informations, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Projet de Gouvernance Économique et de Participation Citoyenne (PGEPC) a initié la réalisation de la présente étude sur l'analyse budgétaire dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures de 2016 à 2018. Cette approche permettra de produire des informations budgétaires à travers une analyse budgétaire indépendante des allocations budgétaires des années 2016 à 2018 en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures, orientée vers les citoyens. L'étude permettra par ailleurs d'activer le contrôle citoyen au sein des OSC et des médias et va servir de base pour des actions de plaidoyer de la société civile pour contribuer à de meilleures allocations de ressources dans les secteurs suscités.



I - MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL



Après l'élaboration des TDR, une séance de cadrage a eu lieu avec le commanditaire (PGEPC) de l'étude et le CIFOEB. Ce cadrage a permis d'avoir une compréhension commune des TDR et aussi de s'accorder sur les produits attendus et les autres commodités. À la suite de cette rencontre de cadrage, une collecte des données secondaires auprès des différentes structures ministérielles a été réalisée. Cette collecte de données a été suivie d'une revue documentaire sur les rapports financiers des différents ministères, des programmes, des lois de règlement et les budgets de 2010 à 2018. Une équipe technique a été mise en place pour analyser les données collectées afin d'élaborer le présent rapport.

L'analyse s'est focalisée sur les dotations budgétaires et les dépenses budgétaires exécutées en se référant à la fois au budget objet, au budget par programme et par action et à la classification fonctionnelle des services de l'État.

En rappel, l'étude couvre la période 2016-2018. Toutefois, en vue d'observer la tendance historique des données étudiées, l'équipe de production du rapport a jugé nécessaire de couvrir la période allant de 2010 à 2018, en mettant un focus sur la période concernée par l'étude.

II - PLAN DU RAPPORT

Le présent rapport d'analyse budgétaire est structuré en deux grandes parties.

La première partie traite de la situation globale du budget de l'État sur la période 2010-2018. Cette partie comprend deux chapitres que sont: i) l'analyse des prévisions budgétaires de l'État et ii) l'analyse de l'exécution du budget de l'État.

La deuxième partie présente l'analyse budgétaire sectorielle sur l'éducation, la santé et les infrastructures entre 2010 et 2018. Elle est structurée en trois chapitres dont : i) l'analyse budgétaire du secteur de l'éducation ; ii) l'analyse budgétaire du secteur de la santé et iii) l'analyse budgétaire du secteur des infrastructures.

L'équipe était composée de Madame SAMADOULOUGOU/ZONGO D. M. Delphine (Directrice Exécutive du CIFOEB), de Messieurs KONE Maturin (Personne ressource), BOUNDAOGO Madi (Personne ressource), SOMDA Asseghna (Personne ressource), OUATTARA Karamogo (Membre du CIFOEB), OUATTARA Drissa (Direction Exécutive CIFOEB).

PREMIERE PARTIE

ANALYSE GLOBALE DU BUDGET SUR LA PERIODE 2010-2018



I - ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT

Cette section présente l'évolution des prévisions des recettes et des dépenses du budget de l'État en faisant ressortir l'épargne budgétaire et le solde budgétaire global.

Le tableau suivant présente l'évolution du cadre budgétaire globale sur la période 2010-2018.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2010 À 2018 (EN MILLIARDS DE FCFA)

INTITULÉS	PRÉVISIONS								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES TOTALES	982,36	1 046,93	1 350,86	1 672,11	1 630,52	1 413,63	1 573,11	1 799,13	2 018,15
RECETTES ORDINAIRES	688,63	718,04	931,60	1 154,96	1 242,30	1 062,85	1 286,83	1 444,77	1 760,78
VENTE DE PRODUITS									3,37
RECETTES FISCALES	571,45	614,88	812,12	1 022,17	1 130,12	944,93	1 127,29	1 313,74	1 607,98
RECETTES NON FISCALES	105,53	96,86	112,54	125,49	108,01	114,13	156,61	127,28	148,67
RECETTES EN CAPITAL	11,64	6,29	6,94	7,30	4,16	3,78	2,93	3,75	0,00
PRODUITS FINANCIERS									
RECETTES EXTRAORDINAIRES	293,73	328,90	419,25	517,15	388,22	350,79	286,27	354,36	257,38
DONS PROGRAMMES	171,69	198,53	195,75	180,33	127,71	126,53	72,50	92,93	83,16
DONS PROJETS	122,04	130,37	223,50	336,82	260,51	224,25	213,77	261,44	174,22
DÉPENSES TOTALES	1 197,00	1 259,06	1 682,03	1 904,08	1 856,15	1 741,63	1 799,06	2 297,78	2 441,32
DÉPENSES COURANTES	603,35	694,42	903,87	913,53	1 046,75	1 079,75	1 106,62	1 311,88	1 342,50
AMORTISSEMENTS /CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	67,25	63,03	82,07	94,00	112,94	164,34	49,01	67,69	99,71
DÉPENSES PERSONNEL	245,87	281,54	334,36	366,27	437,52	469,53	557,95	620,89	630,73
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	100,36	100,82	124,75	119,32	121,17	122,74	130,52	180,34	151,80
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	189,87	249,04	362,68	333,94	375,12	323,15	369,14	442,46	459,76
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
DÉPENSES EN CAPITAL	593,66	564,64	778,16	990,56	809,40	661,88	692,45	985,91	1 098,82
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	588,26	560,74	771,86	949,56	799,60	654,22	685,46	965,71	1 086,32
ÉTAT SEUL	317,41	265,76	395,07	478,41	429,40	285,76	330,38	577,66	777,66
SUBVENTION	122,04	130,37	223,50	336,33	258,58	224,25	213,77	261,44	174,22
PRÊT	148,80	164,60	153,29	134,82	111,62	144,20	141,31	126,62	134,44
TRANSFERT EN CAPITAL	5,40	3,90	6,30	41,00	9,80	7,66	6,99	20,19	12,50
ÉPARGNE BUDGÉTAIRE	85,28	23,61	27,74	241,43	195,54	-16,91	180,22	132,89	418,28
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	-214,64	-212,12	-331,17	-231,97	-225,63	-328,00	-225,96	-498,66	-423,16

Source : DGB/MINEFID

Les prévisions de recettes totales sont passées de 982,36 milliards de FCFA en 2010 à 2 018,15 milliards de FCFA en 2018. Entre 2010 et 2018, les recettes totales ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 10,18%.

Entre 2016 et 2018, les recettes totales s'établissent respectivement à 1 573,11 milliards de FCFA, 1 799,13 milliards de FCFA et 2 018,15 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,61% sur la période.

Quant aux dépenses, elles sont passées de 1 197,00 milliards de FCFA en 2010 à 2 441,32 milliards FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,07%.

Les dépenses totales se situent à 1 799,06 milliards de FCFA, 2 297,78 milliards FCFA et 2 441,32 milliards de FCFA respectivement en 2016 ; 2017 et 2018, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 12,42%.

Le solde budgétaire, qui représente la différence entre l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses, est déficitaire sur toute la période d'analyse. Ce qui signifie, en termes de prévisions, que le pays a toujours fait recourir aux financements extérieurs (subventions et prêts) auprès des partenaires techniques et financiers sur toute la période 2010-2018. Le déficit est beaucoup plus accentué en 2017 du fait d'une augmentation plus que proportionnelle des dépenses totales par rapport aux recettes. Cette situation est liée principalement à la crise socio-économique qu'a traversé le pays à partir d'octobre 2014.

I.1. ANALYSE DES PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES DE 2010 À 2018

Les recettes budgétaires sont composées de recettes propres et de recettes extraordinaires. Les recettes propres (ou recettes ordinaires) comprennent les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les recettes en capital. Quant aux recettes extraordinaires, elles regroupent les dons programmes et les dons projets. La comparaison annuelle de ces deux catégories de recettes montre des variations dans le temps.



TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS DE RECETTES DE 2010 À 2018 (EN MILLIARDS DE FCFA)

INTITULÉS	PRÉVISIONS								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES TOTALES	982,36	1 046,93	1 350,86	1 672,11	1 630,52	1 413,63	1 573,11	1 799,13	2 018,15
TAUX D'ACCROISSEMENT		6,57%	29,03%	23,78%	-2,49%	-13,30%	11,28%	14,37%	12,17%
RECETTES ORDINAIRES	688,63	718,04	931,60	1 154,96	1 242,30	1 062,85	1 286,83	1 444,77	1 760,78
TAUX D'ACCROISSEMENT		4,27%	29,74%	23,98%	7,56%	-14,45%	21,07%	12,27%	21,87%
VENTE DE PRODUITS									3,37
RECETTES FISCALES	571,45	614,88	812,12	1 022,17	1 130,12	944,93	1 127,29	1 313,74	1 607,98
RECETTES NON FISCALES	105,53	96,86	112,54	125,49	108,01	114,13	156,61	127,28	148,67
RECETTES EN CAPITAL	11,64	6,29	6,94	7,30	4,16	3,78	2,93	3,75	0,00
PRODUITS FINANCIERS									0,76
RECETTES EXTRAORDINAIRES	293,73	328,90	419,25	517,15	388,22	350,79	286,27	354,36	257,38
TAUX D'ACCROISSEMENT		11,97%	27,47%	23,35%	-24,93%	-9,64%	-18,39%	23,78%	-27,37%
DONS PROGRAMMES	171,69	198,53	195,75	180,33	127,71	126,53	72,50	92,93	83,16
DONS PROJETS	122,04	130,37	223,50	336,82	260,51	224,25	213,77	261,44	174,22

Source : DGB/MINEFID

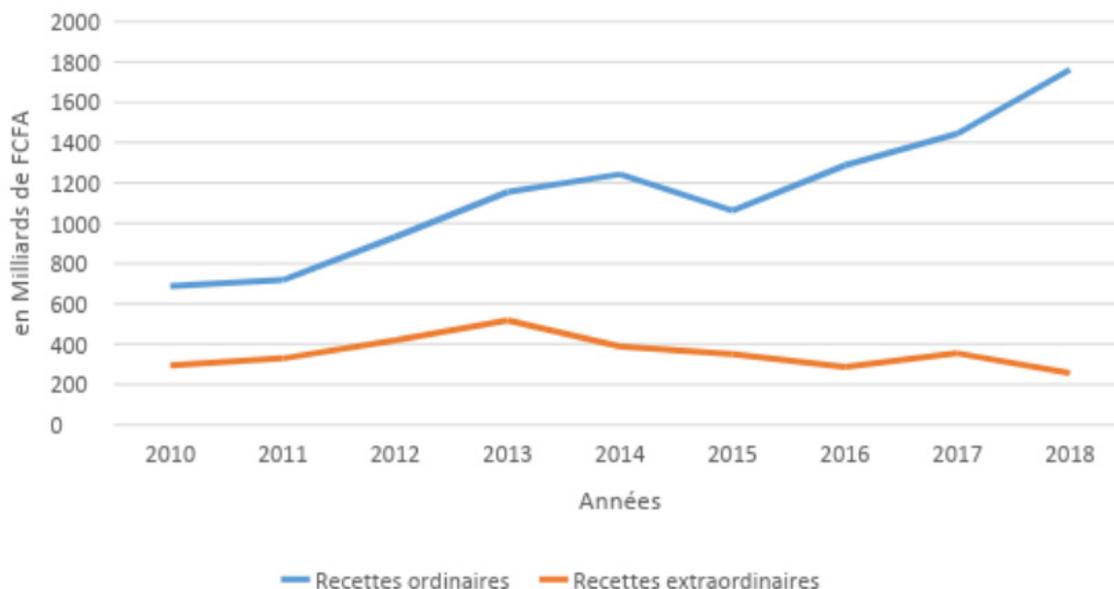
En volume, les prévisions de recettes propres ont continuellement augmenté de 2010 à 2014, puis ont connu une baisse de 14,45% en 2015, compte tenu de la particularité de cette année (attentisme des opérateurs économiques, crise socio-politique, etc.). De 688,63 milliards de FCFA en 2010, ces recettes ont été projetées à 1 760,78 milliards de FCFA en 2018, soit une progression annuelle moyenne de 13,29%. Cette progression pourrait s'expliquer par le renforcement des réformes entreprises dans le cadre de la stratégie globale de mobilisation des ressources et l'entrée en vigueur du nouveau code général des impôts à partir du 1er janvier 2018.

Entre 2016 et 2018, les recettes propres prévues sont respectivement de 1 286,83 milliards de FCFA, 1 444,77 milliards de FCFA et 1 760,78

milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 18,41% sur la période.

Quant aux recettes extraordinaires, elles ont progressé de 0,78% par an en moyenne sur la période 2010-2018, en passant de 293,73 milliards de FCFA en 2010 à 257,38 milliards de FCFA en 2018.

Contrairement aux recettes propres qui ont une tendance haussière, les prévisions de recettes extraordinaires présentent une tendance à la baisse sur la période 2010-2018 tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 1 : TENDANCES DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE 2010 À 2018.

70.10%

En termes de proportion, les prévisions de recettes propres ont représenté 70,10% des recettes totales en 2010. En 2018, elles sont 87,25% des recettes totales. Sur la période 2010-2018, les recettes propres constituent en moyenne 75,27% des ressources totales prévisionnelles.

75.27%

87.25%

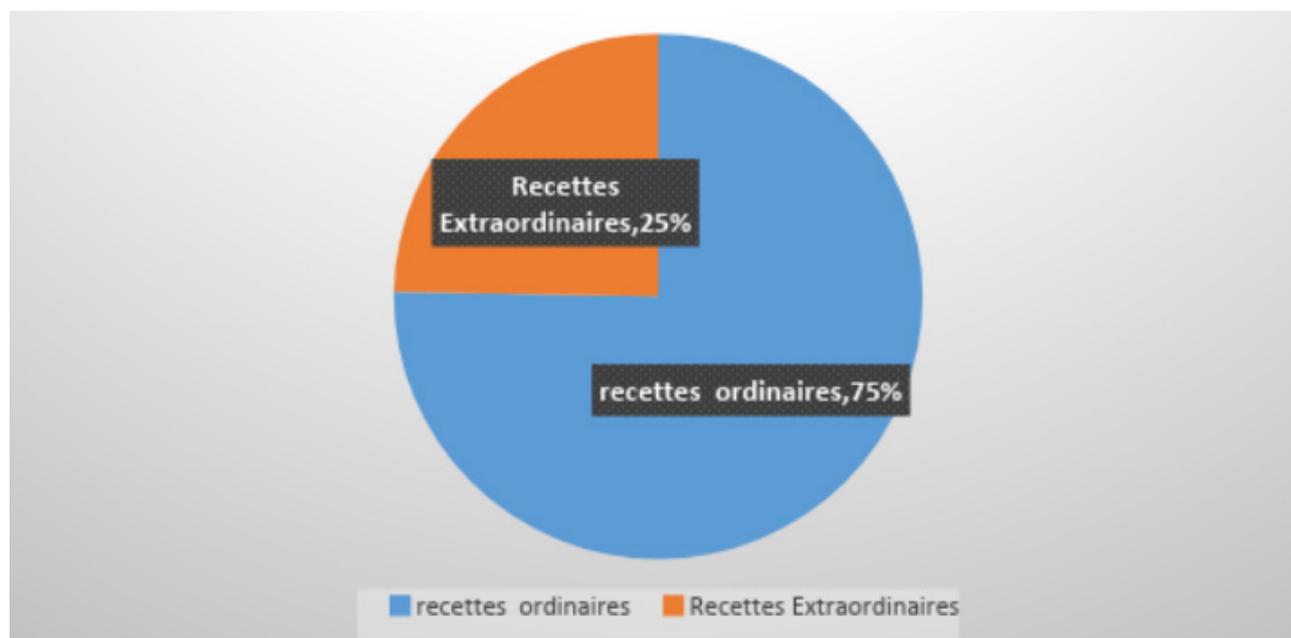
Entre 2016 et 2018, les recettes propres ont représenté en moyenne 83,12% des recettes totales. Ce qui traduit la volonté du gouvernement à mobiliser davantage de ressources propres pour financer le développement du pays.

83.12%

TABLEAU 3 : POIDS DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DANS LES RECETTES GLOBALES ANNUELLES

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES ORDINAIRES	70,10%	68,58%	68,96%	68,96%	76,19%	75,19%	81,80%	80,30%	87,25%
RECETTES EXTRAORDINAIRES	29,90%	31,42%	31,04%	30,93%	23,81%	24,81%	18,20%	19,70%	12,75%

Graphique 2 : Poids moyen des prévisions de recettes par source sur la période 2010-2018



Le graphique indique que les recettes ordinaires représentent en moyenne 75% des ressources totales tandis que les recettes extraordinaires constituent en moyenne 25% des recettes globales sur la période 2010 à 2018.

I.2. Analyse des prévisions de dépenses budgétaires de 2010 à 2018

Cette section traite des dotations budgétaires de 2010 à 2018 par nature de dépense. Les dépenses budgétaires sont composées de dépenses courantes et de dépenses en capital.

Tableau 4 : Évolution des dotations des dépenses sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)

INTITULÉS	PRÉVISION/DOTATION								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DÉPENSES TOTALES	1 197,00	1 259,06	1 682,03	1 904,08	1 856,15	1 741,63	1 799,06	2 297,78	2 441,32
TAUX		5,18%	33,59%	13,20%	-2,52%	-6,17%	3,30%	27,72%	6,25%
DÉPENSES COURANTES	603,35	694,42	903,87	913,53	1 046,75	1 079,75	1 106,62	1 311,88	1 342,50
TAUX		15,09%	30,16%	1,07%	14,58%	3,15%	2,49%	18,55%	2,33%
AMORTISSEMENTS /CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	67,25	63,03	82,07	94,00	112,94	164,34	49,01	67,69	99,71
DÉPENSES PERSONNEL	245,87	281,54	334,36	366,27	437,52	469,53	557,95	620,89	630,73
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	100,36	100,82	124,75	119,32	121,17	122,74	130,52	180,34	151,80
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	189,87	249,04	362,68	333,94	375,12	323,15	369,14	442,46	459,76
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
DÉPENSES EN CAPITAL	593,66	564,64	778,16	990,56	809,40	661,88	692,45	985,91	1 098,82
TAUX		-4,89%	37,82%	27,29%	-18,29%	-18,23%	4,62%	42,38%	11,45%
INVESTISSEMENTS EX-ÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	588,26	560,74	771,86	949,56	799,60	654,22	685,46	965,71	1 086,32
ÉTAT SEUL	317,41	265,76	395,07	478,41	429,40	285,76	330,38	577,66	777,66
SUBVENTION	122,04	130,37	223,50	336,33	258,58	224,25	213,77	261,44	174,22
PRÊT	148,80	164,60	153,29	134,82	111,62	144,20	141,31	126,62	134,44
TRANSFERT EN CAPITAL	5,40	3,90	6,30	41,00	9,80	7,66	6,99	20,19	12,50

Les dépenses courantes sont passées de 603,35 milliards de FCFA en 2010 à 1 342,50 milliards de FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,93%.

Ces dépenses se sont établies à 1 106,62 milliards de FCFA, 1 311,88 milliards et 1 342,50 milliards respectivement en 2016, 2017 et 2018, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 7,79% sur la période.

Quant aux dépenses d'investissement exécutés par l'État, elles sont passées de 588,26 milliards de FCFA en 2010 à 1 086,32 milliards de FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,02% sur la période 2010-2018. Entre 2016 et 2018, ces dépenses sont ressorties respectivement à 685,46 milliards de FCFA ; 965,71 milliards de FCFA et 1 086,32 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement moyen de 19,38%.

En termes de proportion, les dépenses courantes représentent en moyenne 55,47% des dépenses totales tandis que les dépenses en capital sont en moyenne de 44,53%. Les dépenses courantes restent dominées par les dépenses de personnel (43,15% en moyenne sur la période 2010-2018). Cette situation réduit considérablement l'épargne budgétaire qui devrait être affectée à la mise en œuvre d'investissements structurants.

Les dépenses en capital restent dominées par les investissements financés sur ressources propres qui s'établissent en moyenne annuelle à 52,54% sur la période 2010-2018. Ce taux relativement faible traduit les difficultés pour l'État de financer ses infrastructures à partir de ses ressources propres.

II - Analyse de l'exécution du budget de l'État sur la période 2010 à 2018

Cette section présente les recettes globales effectivement mobilisées, les dépenses exécutées, le solde et l'épargne budgétaires.

Tableau 5 : Évolution des exécutions du budget de 2010 à 2018 (en milliards de FCFA)

INTITULÉS	EXÉCUTION							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES TOTALES	795,69	1 013,30	1 185,51	1 300,44	1 185,83	1 359,61	1 414,22	1 592,09
TAUX D'ACCROISSEMENT		27,35%	16,99%	9,69%	-8,81%	14,65%	4,02%	12,58%
RECETTES ORDINAIRES	647,55	832,34	997,76	1 096,46	1 051,23	1 129,83	1 232,00	1 397,58
TAUX D'ACCROISSEMENT		28,54%	19,87%	9,89%	-4,12%	7,48%	9,04%	13,44%
VENTE DE PRODUITS								
RECETTES FISCALES	524,90	728,36	885,39	971,26	927,91	1010,02	1 069,58	1 238,17
RECETTES NON FISCALES	111,03	96,84	106,78	121,53	121,51	115,42	160,97	150,99
RECETTES EN CAPITAL	11,62	7,14	5,59	3,67	1,81	4,39	1,45	8,42
PRODUITS FINANCIERS								
RECETTES EXTRAORDI- NAIRES	148,15	180,96	187,75	203,98	134,60	229,78	182,22	194,51
TAUX D'ACCROISSEMENT		22,15%	3,75%	8,64%	-34,01%	70,71%	-20,70%	6,74%
DONS PROGRAMMES	147,99	180,50	171,13	119,13	118,30	168,73	81,37	74,36
DONS PROJETS	0,16	0,46	16,63	84,85	16,30	61,04	100,85	120,15
DÉPENSES TOTALES	1 090,55	1 143,95	1 562,46	1 668,91	1 557,89	1 542,22	1 591,10	2 116,42
TAUX D'ACCROISSEMENT		4,90%	36,59%	6,81%	-6,65%	-1,01%	3,17%	33,02%
DÉPENSES COURANTES	590,54	690,94	907,81	907,03	1 037,43	1 100,33	1 123,34	1 300,81
AMORTISSEMENTS /CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	67,09	68,34	93,14	105,10	159,55	194,17	73,36	75,00
DÉPENSES PERSONNEL	245,44	281,37	333,69	353,67	436,08	467,47	556,88	617,95
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	90,74	97,14	120,69	118,10	101,68	117,79	127,20	173,32

INTITULÉS	EXÉCUTION							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	187,26	244,08	360,28	330,16	340,12	320,90	365,89	434,50
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
DÉPENSES EN CAPITAL	500,01	453,01	654,65	761,88	520,46	441,89	467,77	815,61
INVESTISSEMENTS EX-ÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	496,21	449,16	649,15	722,23	511,34	437,21	460,78	799,09
ÉTAT SEUL	295,62	256,33	374,90	475,16	290,13	281,89	319,45	554,45
SUBVENTION	51,32	63,74	133,80	186,82	163,01	105,90	92,62	120,15
PRÊT	149,27	129,09	140,46	60,25	58,19	49,42	48,71	124,49
Transfert en capital	3,80	3,85	5,50	39,65	9,12	4,68	6,99	16,52
ÉPARGNE BUDGÉTAIRE	57,01	141,41	89,95	189,44	13,81	29,50	108,66	96,77
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	-294,85	-130,64	-376,95	-368,46	-372,06	-182,61	-176,89	-524,33

Source : DGB/MINEFID

Les recettes totales recouvrées sont passées de 795,69 milliards de FCFA en 2010 à 1 592,09 milliards de FCFA en 2017. Entre 2010 et 2017, les recettes totales ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 10,92%.

En 2016 et 2017, les recettes totales qui ont été mobilisées sont respectivement de 1 414,22 milliards de FCFA et de 1 592,09 milliards de FCFA correspondant aux taux de recouvrement respectifs de 89,90% et 88,49%.

Les dépenses exécutées sont ressorties à 1 090,55 milliards de FCFA en 2010 et 2 116,42 milliards de FCFA 2017.

L'épargne budgétaire qui constitue l'économie réalisée après la prise en charge des dépenses courantes par les recettes propres, s'est située en moyenne à 90,82 milliards de FCFA au cours de la période 2010-2017. En 2016 et 2017, l'épargne budgétaire a été respectivement de 108,66 milliards de FCFA et 96,77 milliards de FCFA.

Le solde budgétaire global est ressorti déficitaire sur toute la période d'analyse avec une moyenne annuelle de -303,35 milliards de FCFA. Le déficit est plus accentué en 2017 avec un niveau

de 524,33 milliards de FCFA contre un déficit de 176,89 milliards de FCFA une année plus tôt. Cette situation serait liée à un début de mise en œuvre de certains investissements structurants identifiés dans le cadre du PNDES.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des taux de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses sur la période 2010-2017.



Tableau 6 : Évolution des taux de recouvrement et d'exécution sur la période 2010-2017

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES TOTALES PRÉVISION	982,36	1046,93	1350,86	1672,11	1630,52	1413,63	1573,11	1799,13
RECETTES TOTALES EXÉCUTION	795,69	1013,30	1185,51	1300,44	1185,83	1359,61	1414,22	1592,09
TAUX DE RECOUVREMENT	81,00%	96,79%	87,76%	77,77%	72,73%	96,18%	89,90%	88,49%
DÉPENSES TOTALES PRÉVISION	1197,00	1259,06	1682,03	1904,08	1856,15	1741,63	1799,06	2297,78
DÉPENSES TOTALES EXÉCUTION	1090,55	1143,95	1562,46	1668,91	1557,89	1542,22	1591,10	2116,42
TAUX D'EXÉCUTION	91,11%	90,86%	92,89%	87,65%	83,93%	88,55%	88,44%	92,11%

Source : DGB/MINEFID

II.1. Analyse des recouvrements de recettes de 2010 à 2017

Cette section présente l'évolution des niveaux de recouvrement de recettes budgétaires par source de financement sur la période 2010-2017.

Les niveaux de recouvrement sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Évolution des recouvrements de recettes entre 2010 et 2017

INTITULÉS	EXÉCUTION							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES TOTALES	795,69	1 013,30	1 185,51	1 300,44	1 185,83	1 359,61	1 414,22	1 592,09
TAUX DE RECOUVREMENT	81,00%	96,79%	87,76%	77,77%	72,73%	96,18%	89,90%	88,49%
RECETTES ORDINAIRES	647,55	832,34	997,76	1 096,46	1 051,23	1 129,83	1 232,00	1 397,58
TAUX RECOUVREMENT	94,03%	115,92%	107,10%	94,93%	84,62%	106,30%	95,74%	96,73%
VENTE DE PRODUITS								
RECETTES FISCALES	524,90	728,36	885,39	971,26	927,91	1010,02	1 069,58	1 238,17
RECETTES NON FISCALES	111,03	96,84	106,78	121,53	121,51	115,42	160,97	150,99
RECETTES EN CAPITAL	11,62	7,14	5,59	3,67	1,81	4,39	1,45	8,42
PRODUITS FINANCIERS								
RECETTES EXTRAORDINAIRES	148,15	180,96	187,75	203,98	134,60	229,78	182,22	194,51
TAUX DE RECOUVREMENT	50,44%	55,02%	44,78%	39,44%	34,67%	65,50%	63,65%	54,89%
DONS PROGRAMMES	147,99	180,50	171,13	119,13	118,30	168,73	81,37	74,36
DONS PROJETS	0,16	0,46	16,63	84,85	16,30	61,04	100,85	120,15

Source : DGB/MINEFID

Les recettes propres effectivement mobilisées ont continuellement augmenté sur la période allant de 2010 à 2013, puis ont connu une baisse de 4,12% en 2014, compte tenu de la particularité de cette année (insurrection populaire, attentisme des opérateurs économiques...). Elles sont ainsi passées de 647,55 milliards F CFA en 2010 à 1 397,58 milliards FCFA en 2017, soit un taux de recouvrement annuel moyen de 99,42%.

En 2016 et 2017, les recettes propres ont été recouvrées respectivement à hauteur de 1 232,0 milliards de FCFA et 1 397,58 milliards de FCFA. Ce qui correspond à des taux de recouvrement respectifs de 95,74% et de 96,73%.

Les recouvrements de recettes extraordinaires sont passés de 148,15 milliards FCFA en 2010 à 194,51 milliards F CFA en 2017, correspondant à un taux de recouvrement annuel moyen de 51,05% sur la période 2010-2017. Ce qui signifie qu'en moyenne annuelle, sur la période 2010-2017, près de la moitié des recettes extraordinaires prévues (48,95%) n'a pas pu être recouvrée.

Les recettes extraordinaires se sont élevées à 182,22 milliards de FCFA et 194,51 milliards de FCFA respectivement en 2016 et 2017 ; ce qui correspond à des taux de recouvrement respectifs de 63,65% et 54,89%.

En termes de proportion, les recettes propres ont représenté 81,38% des recettes totales recouvrées en 2010. En 2017, elles sont de 87,78%, ce qui fait une moyenne annuelle de 84,83% sur la période. Le tableau ci-après présente l'évolution des parts de recettes propres et des recettes extraordinaires recouvrées sur la période 2010-2017.

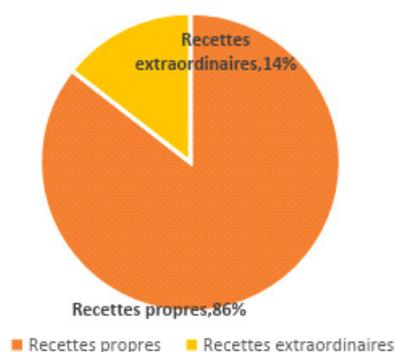
Tableau 8 : Évolution des parts de recettes mobilisées par source de financement entre 2010 et 2017

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES PROPRES	81,38%	82,14%	84,16%	84,31%	88,65%	83,10%	87,12%	87,78%
RECETTES EXTRAORDINAIRES	18,62%	17,86%	15,84%	15,69%	11,35%	16,90%	12,88%	12,22%

Source : DGB/MINEFID

Graphique 3 : Part moyenne sur la période d'analyse par nature de recettes dans l'ensemble des recettes recouvrées

Part moyenne par nature de recette dans les recettes totales recouvrées de 2010 à 2017



Le graphique indique que les recettes propres représentent en moyenne 86% de l'ensemble des recettes totales sur toute la période d'analyse pendant que les recettes extraordinaires constituent seulement une moyenne de 14% des ressources totales recouvrées.

Si, en termes de prévisions budgétaires, les recettes extraordinaires représentent en moyenne 25% des recettes totales sur la période 2010-2018, en termes de réalisations effectives, les recettes extraordinaires ne constituent que 14% en

moyenne des recettes totales au cours de la période 2010-2017. En témoigne le faible taux de recouvrement des recettes extraordinaires analysé plus haut. Ce qui pose avec acuité le problème de la prévisibilité des financements extérieurs, de la maturité de certains projets d'investissement et notamment des multiples conditionnalités de déblocages des tranches fermes et variables des appuis budgétaires annoncés par les partenaires dans le cadre de leurs soutiens aux réformes budgétaires du Gouvernement.

II.2. Analyse de l'exécution des dépenses de 2010 à 2017

Cette section est consacrée à l'analyse des consommations budgétaires sur la période 2010-2017.

Le tableau ci-dessous présente l'exécution des dépenses annuelles par nature.

Tableau 9 : Exécution des dépenses par nature (en milliards de FCFA)

INTITULÉS	EXÉCUTION							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DÉPENSES TOTALES	1 090,55	1 143,95	1 562,46	1 668,91	1 557,89	1 542,22	1 591,10	2 116,42
TAUX D'EXÉCUTION	91,11%	90,86%	92,89%	87,65%	83,93%	88,55%	88,44%	92,11%
DÉPENSES COURANTES	590,54	690,94	907,81	907,03	1 037,43	1 100,33	1 123,34	1 300,81
TAUX D'EXÉCUTION (EN %)	97,88%	99,50%	100,44%	99,29%	99,11%	101,91%	101,51%	99,16%
AMORTISSEMENTS / CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	67,09	68,34	93,14	105,10	159,55	194,17	73,36	75,00
DÉPENSES PERSONNEL	245,44	281,37	333,69	353,67	436,08	467,47	556,88	617,95
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	90,74	97,14	120,69	118,10	101,68	117,79	127,20	173,32
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	187,26	244,08	360,28	330,16	340,12	320,90	365,89	434,50
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
DÉPENSES EN CAPITAL	500,01	453,01	654,65	761,88	520,46	441,89	467,77	815,61
TAUX D'EXÉCUTION	84,23%	80,23%	84,13%	76,91%	64,30%	66,76%	67,55%	82,73%
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	496,21	449,16	649,15	722,23	511,34	437,21	460,78	799,09
ETAT SEUL	295,62	256,33	374,90	475,16	290,13	281,89	319,45	554,45
SUBVENTIONS	51,32	63,74	133,80	186,82	163,01	105,90	92,62	120,15
PRÊTS	149,27	129,09	140,46	60,25	58,19	49,42	48,71	124,49
TRANSFERT EN CAPITAL	3,80	3,85	5,50	39,65	9,12	4,68	6,99	16,52

Source : DGB/MINEFID

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 590,54 milliards de FCFA en 2010 et 1 300,81 milliards de FCFA en 2017, correspondant à un taux d'exécution annuel moyen de 99,85% sur la période. En 2016 et 2017, ces dépenses ont connu des taux d'exécution respectifs de 101,51% et 99,16% en se situant respectivement à 1 123,34 milliards de FCFA et 1 300,81 milliards de FCFA.

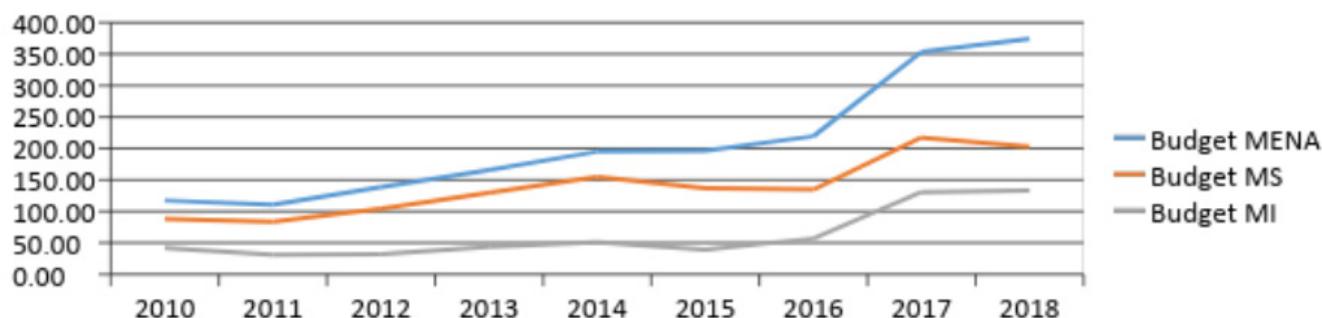
En ce qui concerne les dépenses en capital, elles ont été exécutées à hauteur de 500,01 milliards de FCFA en 2010 et 815,61 milliards en 2017, correspondant à un taux d'exécution annuel moyen de 75,86% sur la période. Ce taux moyen d'exécution s'explique principalement par le faible taux d'absorption des investissements financés sur ressources extérieures (58,68% en moyenne sur la période), ceux financés sur ressources propres ayant été exécuté en moyenne à 92,8%.

III - ÉVOLUTION DU BUDGET DES SECTEURS ÉTUDIÉS SUR LA PÉRIODE 2010-2018

Sur la période 2010-2018, les prévisions budgétaires des ministères étudiés ont plus ou moins augmenté en dents de scie. Alors que les allocations budgétaires du MENA ont augmenté de manière linéaire entre 2011 et 2018, celles du ministère de la santé ont connu une baisse en 2014 et 2015, après une hausse progressive de 2011 à 2014. Au niveau du ministère en charge des infrastructures, l'évolution des prévisions a également été linéaire sur la période 2011-2018, exception faite de l'année 2015 où elles ont connu une baisse considérable de 22,5% par rapport à 2014.

Tableau 10 : Évolution des prévisions budgétaires des ministères étudiés

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BUDGET MENA	117,41	110,45	138,85	165,64	195,10	196,41	219,42	353,18	373,94
BUDGET MS	87,71	83,31	104,01	129,74	155,02	137,12	134,63	217,38	202,84
BUDGET MI	42,05	30,74	32,05	44,13	50,82	39,36	56,84	130,59	133,12
TOTAL SECTEURS ÉTUDIÉS	247,17	224,50	274,91	339,51	400,94	372,89	410,90	701,15	709,90
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	1 152,30	1 166,34	1 400,78	1 654,96	1 833,48	1 804,11	1 823,13	2 455,19	2 441,32



Source : DGB/MINEFID

Pour le MENA, la part moyenne des prévisions budgétaires dans les prévisions totales du budget de l'État est de 13,9% contre 10,2% pour la période 2010-2015. Pour le MS, la part moyenne des prévisions budgétaires dans les prévisions totales du budget de l'Etat est de 8,2% sur la période 2016-2018 pour une moyenne de 7,7% sur la période 2010-2015. Au niveau du ministère en charge des infrastructures, la part moyenne des prévisions budgétaires entre 2016 et 2018 est de 4,6% contre une part moyenne de 2,7% sur la période 2010-2015.

Il est remarquable de constater que sur la période 2016-2018, la part des prévisions d'allocations budgétaires pour les ministères étudiés dans les prévisions totales du budget de l'État a augmenté de manière considérable, en passant d'une moyenne annuelle globale de 20,6% sur la période 2010-2015 à une moyenne annuelle globale de 26,7% pour la période 2016-2018. Cette remarquable évolution serait liée aux multiples plaidoyers et aux efforts consentis pour accroître les allocations budgétaires des dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux et productifs.

Tableau 11 : Évolution des parts moyennes des prévisions budgétaires des ministères étudiés sur la période 2010-2018

PARTS PRÉVISIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	MOY.1	MOY.2
PART MENA	10,2%	9,5%	9,9%	10,0%	10,6%	10,9%	12,0%	14,4%	15,3%	10,2%	13,9%
PART MS	7,6%	7,1%	7,4%	7,8%	8,5%	7,6%	7,4%	8,9%	8,3%	7,7%	8,2%
PART MI	3,6%	2,6%	2,3%	2,7%	2,8%	2,2%	3,1%	5,3%	5,5%	2,7%	4,6%
PART SECTEURS ÉTUDIÉS	21,5%	19,2%	19,6%	20,5%	21,9%	20,7%	22,5%	28,6%	29,1%	20,6%	26,7%

Source : calculs faits à partir des données de la DGB/MINEFID

En termes d'exécution, les budgets des ministères étudiés ont évolué de manière acceptable, avec toutefois une baisse en 2015 pour le budget du MENA et en 2014 et 2015 pour les budgets du ministère de la santé et du ministère des infrastructures. Une fois de plus, en ce qui concerne les niveaux d'exécution budgétaire, il ressort des taux d'accroissement assez remarquables entre 2016 et 2017, tout comme dans le cas des prévisions budgétaires.

Tableau 12 : Évolution des niveaux d'exécution du budget des ministères étudiés sur la période 2010-2017

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BUDGET MENA	106,95	106,05	128,76	143,66	180,56	140,15	270,87	332,785
BUDGET MS	74,47	76,28	97,57	106,54	94,16	104,97	161,53	209,65
BUDGET MI	33,75	41,02	61,34	75,92	68,17	63,41	98,57	180,38
TOTAL SECTEURS ÉTUDIÉS	215,17	223,35	287,67	326,12	342,89	308,53	530,97	722,81

Source : DGB/MINEFID

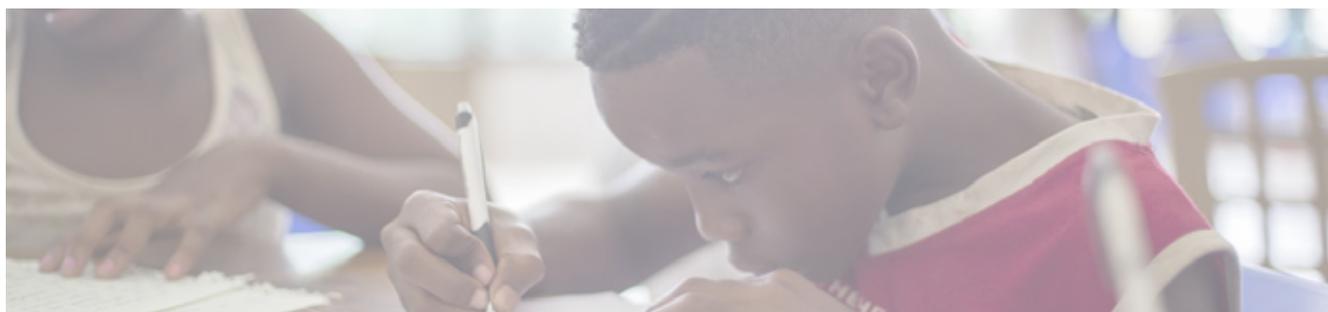
Une fois de plus, en ce qui concerne les niveaux d'exécution budgétaire, il ressort des taux d'accroissement assez remarquables entre 2016 et 2017 par rapport à la période antérieure, tout comme dans le cas des prévisions budgétaires. Le MENA par exemple enregistre un taux d'accroissement du niveau d'exécution de son budget de l'ordre de 58,1% en moyenne entre 2016 et 2017. Pour le ministère de la santé, ce taux est de 41,8% ; il a atteint 69,2% pour le ministère en charge des infrastructures. Ces fortes hausses des niveaux d'exécution budgétaires des ministères étudiés indiquent que les efforts de prévision faits sont effectivement réalisés avec des taux d'exécution budgétaire d'au moins 90% sur la période.



DEUXIEME PARTIE

ANALYSE BUDGETAIRE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION, LA SANTE ET LES INFRASTRUCTURES ENTRE 2010 ET 2018





I- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

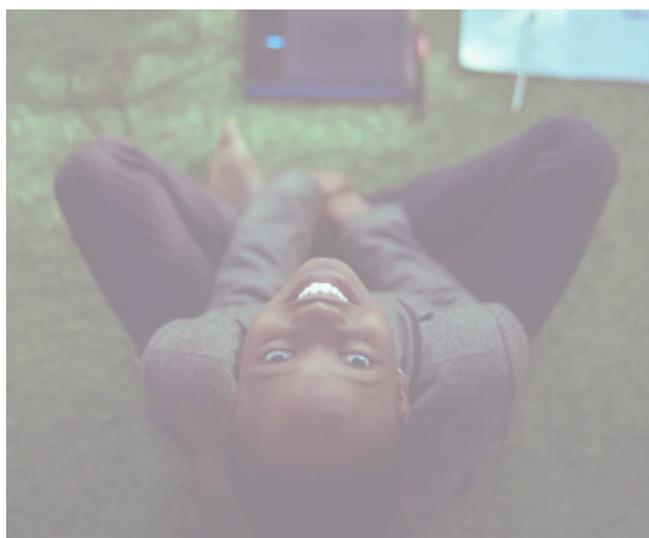
Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est fixée à l'année 2030. Dans cette optique, le pays a défini dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, un certain nombre de secteurs prioritaires dont l'éducation, avec la ferme volonté de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2030.

Malgré des progrès enregistrés dans le secteur de l'éducation, le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PNDES a révélé que le système éducatif burkinabè demeure généraliste, peu professionnalisant et peu adapté aux besoins du marché de l'emploi.

Face à une telle situation, les défis du système éducatif sont les suivants : (i) un développement harmonieux, équitable et efficient de l'éducation de la petite enfance, (ii) un achèvement universel du primaire et la garantie d'une éducation de base équitable et de qualité pour tous, (iii) la résorption du déficit de formateurs dans les lycées scientifiques et grandes écoles, (iv) la réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, (v) le renforcement de la gouvernance dans la gestion et le pilotage pour la transformation des ressources en résultats.

Afin de pouvoir relever ces défis, il est important d'assurer un financement adéquat du secteur dans le but de favoriser non seulement l'atteinte des cibles fixées dans le PNDES mais aussi de jeter les bases pour l'atteinte des ODD éducation.

La présente analyse vise à présenter l'évolution des dotations budgétaires du secteur de l'éducation sur la période 2010-2018, le niveau d'absorption desdites dotations et l'évolution des principaux indicateurs sur la période d'étude.



I.1. Allocations budgétaires du MENA sur la période 2010-2018

Cette section traite des allocations budgétaires faites au Ministère en charge de l'éducation nationale sur la période 2010-2018. L'analyse vise à appréhender la cohérence des dotations budgétaires en lien avec les ambitions affichées pour le secteur aussi bien au niveau national qu'international.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des allocations budgétaires faites au MENA ainsi que des parts y relatives par rapport au budget global de l'État.

Tableau 13 : Évolution des allocations budgétaires au MENA sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DÉPENSES COURANTES	91,27	92,74	118,64	140,08	156,26	184,44	203,34	284,14	336,51
DÉPENSES DE PERSONNEL	73,89	77,16	95,64	101,68	116,75	144,65	154,27	223,28	272,07
ACQUISITION DE B&S	9,37	7,6	10,4	10,46	10,36	10,01	20,65	21,86	23,43
TRANSFERTS COURANTS	8,01	7,98	12,6	27,94	29,15	29,78	28,42	39,00	41,01
INVESTISSEMENTS SUR RES-SOURCES PROPRES	26,14	17,71	20,21	25,56	38,84	11,96	16,09	69,04	37,43
TOTAL MENA	117,41	110,45	138,85	165,64	195,10	196,41	219,42	353,18	373,94
BUDGET TOTAL DE L'ÉTAT	1 152,30	1 166,34	1 400,78	1 654,96	1 833,48	1 804,11	1 823,13	2 455,19	2 441,32
PART DU MENA	10,19%	9,47%	9,91%	10,01%	10,64%	10,89%	12,04%	14,38%	15,32%
BUDGET TOTAL DE L'ÉTAT RETRAITÉ	724,56	715,73	858,00	1 029,77	1 218,34	1 128,60	1 090,24	1 823,83	1 871,64
PART DU MENA	16,20%	15,43%	16,18%	16,09%	16,01%	17,40%	20,13%	19,36%	19,98%
PIB NOMINAL	4 447,57	5 060,32	5 700,58	5 902,38	6 119,57	6 162,49	6 703,91	7 355,00	8 015,11
ALLOCATION/PIB	2,64%	2,18%	2,44%	2,81%	3,19%	3,19%	3,27%	4,80%	4,67%
PART DES DÉPENSES COURANTES	77,74%	83,97%	85,44%	84,57%	80,09%	93,91%	92,67%	80,45%	89,99%
PART DE L'INVESTISSEMENT	22,26%	16,03%	14,56%	15,43%	19,91%	6,09%	7,33%	19,55%	10,01%

Source : DGB/MINEFID

En considérant l'ensemble des dépenses du budget de l'État (non ajusté), la part moyenne des prévisions de dépenses du MENA dans le budget total serait de 11,43% en moyenne sur la période 2010-2018. Cette moyenne a été améliorée par les parts des années 2016, 2017 et 2018 où la part du budget du MENA dans le budget global de l'État s'est située autour de 13,9% en moyenne. En effet, sur la période 2010-2015, cette part est ressortie à seulement 10,2% du budget global de l'État.

En revanche, en prenant en compte le budget total de l'État ajusté (c'est-à-dire soustraction faite de certains éléments de dépenses), la part moyenne des dotations budgétaires du MENA se situerait en moyenne à 17,41% du budget global de l'État sur la période 2010-2018. Elle serait de seulement 16,2% sur la période 2010-2015, mais de 19,82% pour la période 2016-2018.

Entre 2010 à 2018, le budget du MENA est passé respectivement de 117,41 milliards de FCFA à 373,41 milliards de FCFA, soit un accroissement annuel moyen de 17,01% sur la période.

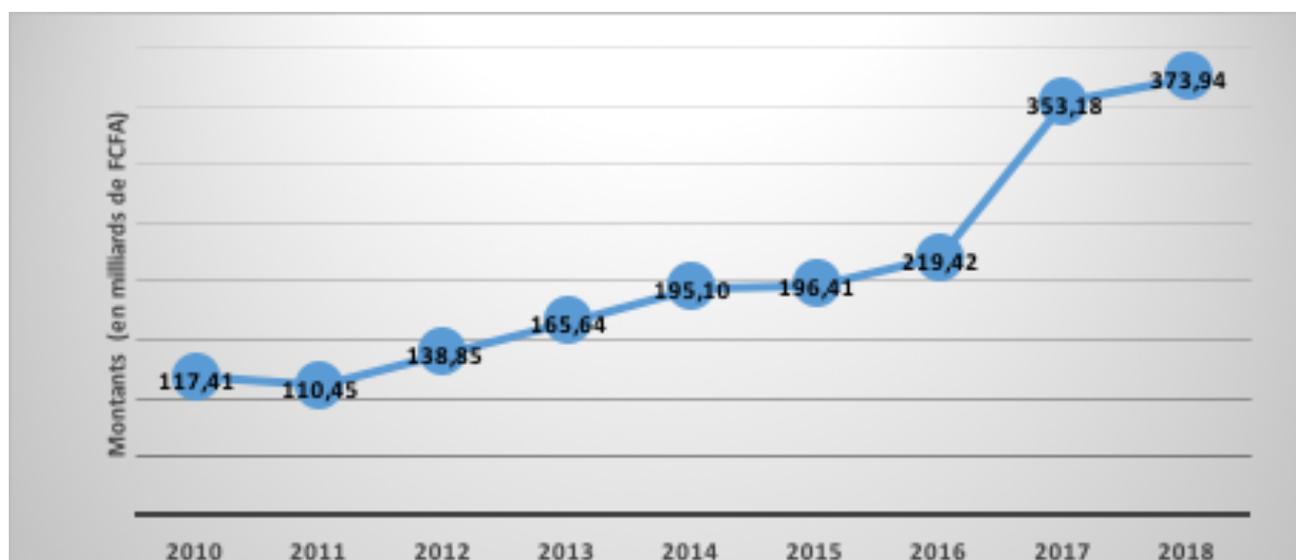
Entre 2016 et 2018, la part moyenne du budget de l'État allouée au MENA est ressortie à 19,82%. En effet, les allocations budgétaires se sont situées à 219,42 milliards de FCFA en 2016 ; 353,18 milliards de FCFA en 2017 et 373,94 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement moyen de 26,19% sur la période.

Par ailleurs, entre 2010 et 2018, le budget alloué au MENA a représenté respectivement 2,64% à 4,67 % du PIB nominal soit une moyenne de 3,24% sur la même période.

Entre 2016 et 2018, le budget du MENA a constitué respectivement 3,27% à 4,67% du PIB nominal soit une moyenne de 4,25%.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des dotations budgétaires du MENA sur la période 2010-2018.

Graphique 4 : Évolution des dotations budgétaires du MENA entre 2010 et 2018 (en milliards de FCFA).



Source : construit à partir des données de la DGB_MINEFID

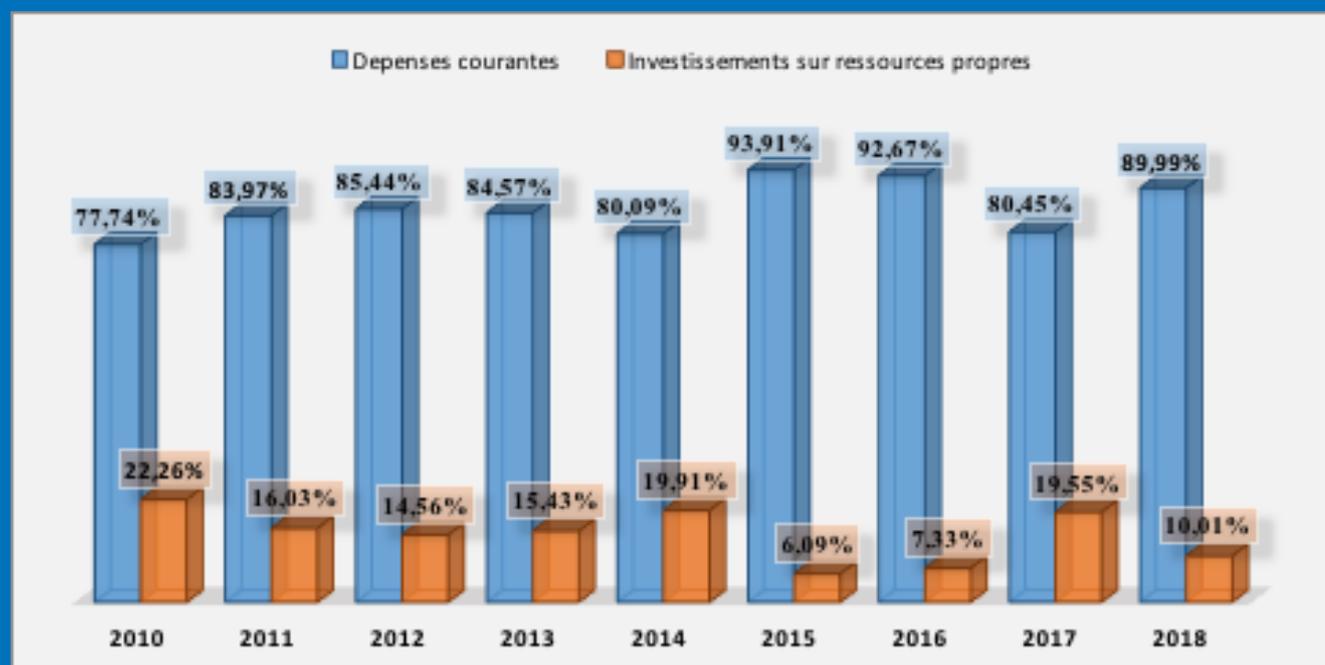
Ce graphique indique que les prévisions de dépenses allouées au MENA ont considérablement augmenté à partir de 2017, en se situant à 353,18 milliards FCFA et à 373,94 milliards FCFA en 2018, pour une moyenne de 163,33 milliards FCFA sur la période 2010-2016. Ce qui indiquerait en principe, la forte volonté du Gouvernement à consacrer plus de ressources aux secteurs sociaux comme l'éducation, à la faveur de l'application effective du budget programme à partir de 2017 et de la mise en œuvre du PNDES.

Les dépenses courantes représentent en moyenne 85,43% des allocations totales du Ministère et les dépenses en capital, 14,57% sur la période 2010-2018.

Entre 2016 et 2018, les proportions moyennes sont de 87,70% et 12,30% respectivement pour les dépenses courantes et les dépenses en capital.

Le graphique suivant donne la proportion de chaque nature de dépense du MENA sur la période 2010-2018.

Graphique 5 : Évolution des allocations budgétaires du MENA entre 2010 et 2018 (en %).



Source : construit à partir des données de la DGB/MINEFID

Malgré l'accroissement relativement satisfaisant du budget du MENA, l'analyse révèle la faiblesse des crédits budgétaires alloués pour la prise en charge des infrastructures éducatives (14,57% en moyenne sur la période) au détriment des dépenses courantes (salaires, acquisition de biens et services, transferts courants...) qui représentent en moyenne 85,43%.

Pourtant, conformément à l'objectif opérationnel N°2 de l'axe N°2 du PNDES, un certain nombre de cibles ont été fixés à l'horizon 2020 dont les principales sont les suivantes :

- Accroître le taux brut de scolarisation au préscolaire de 3,9% en 2015 à 7,6% en 2020 ;
- Accroître le taux d'achèvement au primaire de 58,5% en 2015 à 75,6% en 2020, le taux d'achèvement au post-primaire de 24,2% en 2015 à 38,2% en 2020 ;
- Assurer la parité au primaire, au post-primaire et au secondaire dès 2018, selon l'indice de parité du Taux brut d'admission (TBA) ;
- Résorber définitivement les écoles sous paillotes à l'horizon 2020.

L'atteinte de tels objectifs nécessite une allocation conséquente de ressources aux investissements dans le secteur, notamment la construction et l'opérationnalisation d'infrastructures d'accueil (salles de classes, infrastructures de soutien, etc.).

I.2. Analyse de l'exécution des dépenses de 2010 à 2017

L'objectif recherché dans cette section est de cerner les niveaux d'absorption des crédits budgétaires alloués au MENA à l'effet d'appréhender les natures de dépense qui sont faiblement exécutées.

Les tableaux ci-après indiquent les niveaux d'exécution des dotations budgétaires du MENA sur la période 2010-2017.

Tableau 14 : Situation d'exécution du budget du MENA sur la période 2010-2015 (en milliards de FCFA)

DÉPENSES	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	PRÉV	EXÉ														
PERSONNEL	71,67	71,52	75,22	85,39	91,71	93,64	95,15	98,39	108,59	139,6	136,41	111,33	198,95	198,95	262,82	261,78
FONCTIONNEMENT	8,27	6,67	6,29	5,69	7,77	7,34	7,37	7,33	8,69	7,27	7,40	6,99	18,26	18,21	21,61	21,12
TRANSFERTS COURANTS	7,6	6,55	7,89	6,05	12,23	11,85	26,65	26,66	28,99	20,03	12,52	12,10	31,67	31,67	19,24	19,20
INVESTISSEMENTS	38,05	22,21	33,68	8,92	24,15	15,93	18,2	11,28	29,18	13,66	19,10	9,72	41,67	22,04	44,77	30,69
TOTAL MENA	125,59	106,95	123,08	106,05	135,86	128,76	147,37	143,66	175,45	180,56	175,43	140,15	290,55	270,87	348,43	332,785

Source : DGB/MINEFID

Prév. = Prévisions**Exé. = Exécutions**

Entre 2010 et 2017, le budget du MENA a connu un taux d'exécution moyen de 91,89%. Ce taux global satisfaisant, cache cependant des disparités d'exécution entre dépenses courantes et dépenses en capital. En effet, sur la période, les dépenses courantes ont enregistré un taux d'exécution moyen de 95,61% tandis que les dépenses en capital ont été exécutées en moyenne à seulement 53,99%.

En 2016 et 2017, les dotations définitives du MENA se sont établies respectivement à 290,55 milliards de FCFA et 348,43 milliards de FCFA. Les niveaux d'exécution se sont situés à 270,87 milliards de FCFA en 2016 et 332,79 milliards de FCFA, correspondant à des taux d'absorption respectifs de 93,23% et 95,51%.

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 99,92% et 99,04% respectivement en 2016 et 2017. Quant aux dépenses en capital sur la période 2010-2017, elles ont enregistré des taux d'exécution relativement faibles en se situant à 52,88% et 68,55% respectivement en 2016 et 2017.

L'analyse sur la période 2010-2017 fait ressortir globalement un taux relativement faible au niveau des dépenses en capital comparativement aux dépenses courantes. Cela constitue donc une grande faiblesse pour le système éducatif étant donné que plusieurs indicateurs cibles dans le secteur sont adossés à la réalisation des infrastructures éducatives.

I.3. Répartition des crédits du MENA par programme budgétaire et par action en 2017 et 2018

Cette section traite de la répartition du budget du MENA entre les programmes budgétaires. L'analyse vise à s'assurer que cette répartition tient compte des objectifs assignés au secteur de l'éducation pour les différents niveaux d'enseignement.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de la ventilation des crédits budgétaires entre 2017 et 2018 étant donné que le basculement vers le budget programme a été effectif à partir de l'année 2017.



Tableau 15 : Répartition du budget du MENA par programme et action entre 2017 en 2018 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	2017		2018	
	MONTANT	PART	MONTANT	PART
PROGRAMME 058 : ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE	105,460	30,27%	201,620	55,20%
ACTION 058 01 : DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	78,213	22,45%	33,360	9,13%
ACTION 058 02 : OFFRE D'ENSEIGNEMENT	10,272	2,95%	152,230	41,68%
ACTION 058 03 : SANTÉ -HYGIÈNE- NUTRITION ET PRÉVENTION CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU SCOLAIRE	0,013	0,00%	0,060	0,02%
ACTION 058 04 : MAINTIEN DANS L'ÉDUCATION FORMELLE	7,161	2,06%	3,590	0,98%
ACTION 058 05 : ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ D'ACCÈS POUR TOUS	3,009	0,86%	5,440	1,49%
ACTION 058 06 : MOBILISATION SOCIALE ET IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	0,141	0,04%	0,260	0,07%
ACTION 058 07 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE	0,015	0,00%	0,190	0,05%
ACTION 058 08 : APPUI À L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ	6,635	1,90%	6,490	1,78%
PROGRAMME 059 : QUALITÉ DE L'ÉDUCATION FORMELLE	122,556	35,17%	125,630	34,39%
ACTION 059 01 : FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET D'ENCADREMENT	102,578	29,44%	9,140	2,50%
ACTION 059 02 : SUIVI ET ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	4,790	1,37%	75,180	20,58%
ACTION 059 03 : CURRICULA ET PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT/ FORMATION	0,299	0,09%	0,210	0,06%
ACTION 059 04 : MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES	3,740	1,07%	2,270	0,62%
ACTION 059 05 : INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT	0,015	0,00%	0,270	0,07%
ACTION 059 06 : OPÉRATIONNALISATION DES PASSERELLES	0,241	0,07%	0,290	0,08%
ACTION 059 07 : RECHERCHE-ACTION ET RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT	0,030	0,01%	0,840	0,23%
ACTION 059 08 : ÉVALUATION DES CONNAISSANCES APPRISSES	10,863	3,12%	37,430	10,25%
PROGRAMME 060 : ACCÈS ET QUALITÉ DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE	2,299	0,66%	2,250	0,62%
ACTION 060 01 : OFFRE ET DEMANDE EN ÉDUCATION NON FORMELLE	2,118	0,61%	2,050	0,56%
ACTION 060 02 : QUALITÉ DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE	0,179	0,05%	0,140	0,04%
ACTION 060 03 : ÉVALUATION DES ACQUIS DES APPRENTISSAGES"	0,003	0,00%	0,060	0,02%
PROGRAMME 061 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE	118,117	33,90%	35,759	9,79%
ACTION 061 01 : PILOTAGE ET COORDINATION DU SECTEUR	109,498	31,43%	22,710	6,22%
ACTION 061 02 : PLANIFICATION ET SUIVI ÉVALUATION DES ACTIVITÉS	0,698	0,20%	1,190	0,33%
ACTION 061 03 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	4,213	1,21%	8,170	2,24%
ACTION 061 05 : GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	2,635	0,76%	2,660	0,73%
ACTION 061 06 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DU MINISTÈRE	1,037	0,30%	0,826	0,23%
ACTION 061 07 : COMMUNICATION ET INFORMATION	0,035	0,01%	0,203	0,06%
BUDGET GLOBAL	348,433	100%	365,259	100%

Source : DGB/MINEFID

Depuis 2017, le Burkina Faso élabore son budget sous format programme conformément à la Loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances. Pour le MENA, quatre (04) programmes budgétaires ont été définis pour porter la mission du département. En outre, deux (02) Comptes d'affectations spéciales du Trésor (CAST) ont été mis en place en appui à la mise en œuvre des programmes ; il s'agit des CAST « Soutien au développement de l'éducation de base » et « Cantine scolaire du secondaire ».

Les ressources mises à la disposition de ces programmes et de ces CAST contribuent à l'atteinte des objectifs assignés au secteur « éducation ». En 2017 et 2018, le programme « Accès à l'éducation formelle » est doté respectivement à hauteur de 105,46 milliards de FCFA et 201,62 milliards de FCFA représentant des parts respectives de 30,27% et 55,20% du budget du MENA.

En ce qui concerne le programme « Qualité de l'éducation formelle », la dotation est de 122,56 milliards de FCFA et 125,63 milliards de FCFA respectivement en 2017 et 2018 ; ce qui représente des proportions respectives de 35,17% et 34,39%. Quant au programme « Accès et qualité de l'éducation non formelle », sa dotation en 2017 et 2018 s'est située respectivement à 2,30 milliards de FCFA et 2,25 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 0,66% et 0,62%.

S'agissant du programme « Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle », en 2017 et 2018, les dotations sont ressorties respectivement à 118,12 milliards de FCFA et 35,76 milliards de FCFA correspondant à des parts respectives de 31,43% et 9,79%.

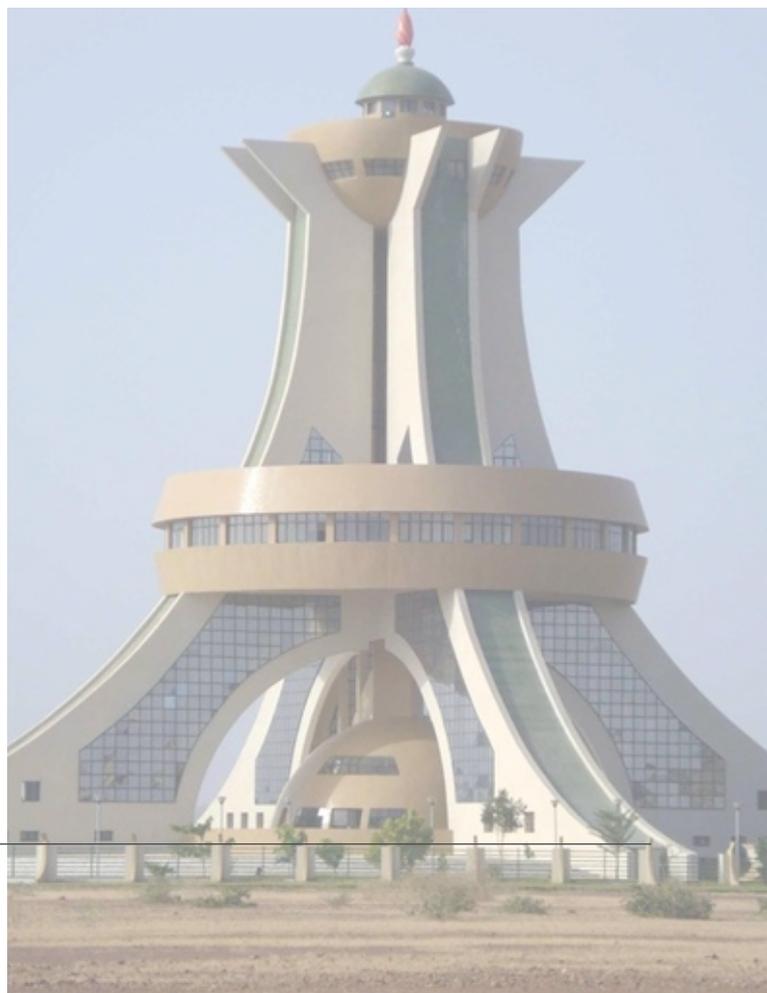
L'analyse de la répartition du budget du MENA par programme en 2017 et 2018 révèle que l'essentiel des crédits budgétaires est affecté aux programmes opérationnels. Ce qui est conforme à la vision du budget programme qui exige que les programmes opérationnels portent les performances du secteur en vue de l'atteinte des différentes cibles.

Toutefois, on relève que le programme « Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle » est mieux doté en 2017 et 2018 comparativement au programme opérationnel « Accès et qualité de l'éducation non formelle ». Cela peut dénoter une insuffisance, soit dans la ventilation des crédits entre les programmes, soit dans la répartition des actions en programmes.

On constate qu'un effort a été déjà fait pour ramener la part du programme « Soutien » de 33,90% du budget en 2017 à 9,79% en 2018 mais cette proportion demeure toujours supérieure à celle du programme « Accès et qualité de l'éducation non formelle ».

L'analyse des actions montre qu'en 2017, les actions « Pilotage et coordination du secteur », « Formation du personnel enseignant » et « Développement et gestion des infrastructures d'accueil » sont mieux dotés avec respectivement 109,50 milliards de FCFA (31,43%), 102,58 milliards de FCFA (29,44%) et 78,21 milliards de FCFA (22,45%). En 2018, les actions ayant reçu les plus fortes dotations sont les suivantes : « Offre d'enseignement » avec 152,23 milliards de FCFA (41,68%), « Suivi et encadrement pédagogique » avec 75,18 milliards de FCFA (20,58%), « Évaluation des connaissances apprises » avec 37,43 milliards de FCFA (10,25%) et « Développement et gestion des infrastructures d'accueil » avec 33,36 milliards de FCFA (9,13%).

Le MENA devrait davantage travailler à une meilleure ventilation des crédits budgétaires entre programmes de sorte que l'ensemble des programmes opérationnels soient mieux dotés que le programme « Soutien » qui est censé coordonner la mise en œuvre desdits programmes opérationnels.



I.4. Analyse fonctionnelle

L'analyse fonctionnelle vise à capter l'ensemble des financements allant dans le domaine de l'enseignement et budgétisés au niveau de certains des départements ministériels. Selon la classification fonctionnelle à dix (10) classes, c'est la division « 09 » qui est dédié à l'enseignement sous toutes ses formes.

La répartition des crédits budgétaires selon la classification fonctionnelle est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Répartition des crédits de la fonction « Enseignement » selon les codes fonctionnels entre 2012 et 2018 (en milliards de FCFA)

09	FONCTION ENSEIGNEMENT	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018
		DOT	EXÉC	DOT										
091	ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET PRIMAIRE	106,22	99,27	119,65	106,93	143,95	129,90	141,19	94,86	55,56	40,00	38,68	31,81	20,00
092	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	11,66	6,88	8,90	6,42	5,57	4,91	4,11	4,01	13,90	10,90	5,29	3,12	18,78
093	ENSEIGNEMENT POST SECON- DAIRE NON SUPÉRIEUR	20,02	11,99	25,05	24,31	21,69	13,44	22,39	20,14	20,96	20,46	0,36	0,36	0,37
094	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	28,84	26,70	48,67	46,62	44,59	34,55	30,95	30,94	56,87	48,16	43,31	43,30	57,14
095	ENSEIGNEMENT NON DÉFINI PAR NIVEAU	8,08	6,87	6,31	5,77	6,83	6,23	3,84	3,60	3,89	3,22	30,85	30,55	24,87
096	SERVICES ANNEX- ES À L'ENSEIGNE- MENT	10,62	8,41	7,53	4,84	8,30	6,23	5,52	5,35	11,16	6,95	48,67	36,83	309,44
097	RECHERCHE DÉVELOPPEMENT DANS LE DO- MAINE DE L'ENSEI- GNEMENT	0,41	0,28	0,48	0,33	0,37	0,32	0,42	0,26	0,28	0,19	22,20	19,15	5,24
098	ENSEIGNEMENT N.C.A	25,35	24,11	30,58	29,05	34,93	31,77	45,31	39,15	15,52	9,18	6,89	6,88	11,28
TOTAL		211,20	184,51	247,17	224,27	266,23	227,35	253,73	198,31	178,14	139,06	196,25	172,00	447,12

Source : DGB/MINEFID

Sur la période 2012-2018, la fonction « Enseignement » a bénéficié d'une dotation moyenne de 257,12 milliards FCFA. L'exécution moyenne est ressortie à 190,92 milliards de FCFA sur la même période 2012-2017, soit un taux moyen d'absorption de 84,56%.

En terme de proportion, il ressort qu'entre 2012 et 2018, la sous-fonction « Enseignement préélémentaire et primaire » absorbe la majorité des dotations budgétaires avec une moyenne de 37,68%, suivie de la sous-fonction « Enseignement supérieur » (18,44%) et de la sous-fonction « Enseignement non classé ailleurs » (10,01%).

Entre 2016 et 2018, les dotations de la fonction « Enseignement » ont été respectivement de 178,14 milliards de

FCFA ; 196,25 milliards de FCFA et 447,12 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement moyen de 36,07% sur la période. Les taux d'exécution sont ressortis à 78,06% en 2016 et à 87,64% en 2017.

Sur la période 2016-2018, les sous-fonctions « Services annexes à l'enseignement », « Enseignement supérieur » et « Enseignement préélémentaire et primaire » renferment les parts les plus importantes des crédits budgétaires avec respectivement 33,42% ; 22,26% et 18,46%.

1.5. Situation des écoles sous paillote

Il s'agit dans cette section de faire l'état des lieux des écoles sous paillote par région entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 étant donné que leur résorption constitue un engagement fort dans le PNDES.

Cette situation est synthétisée par le tableau et le graphique ci-dessous.

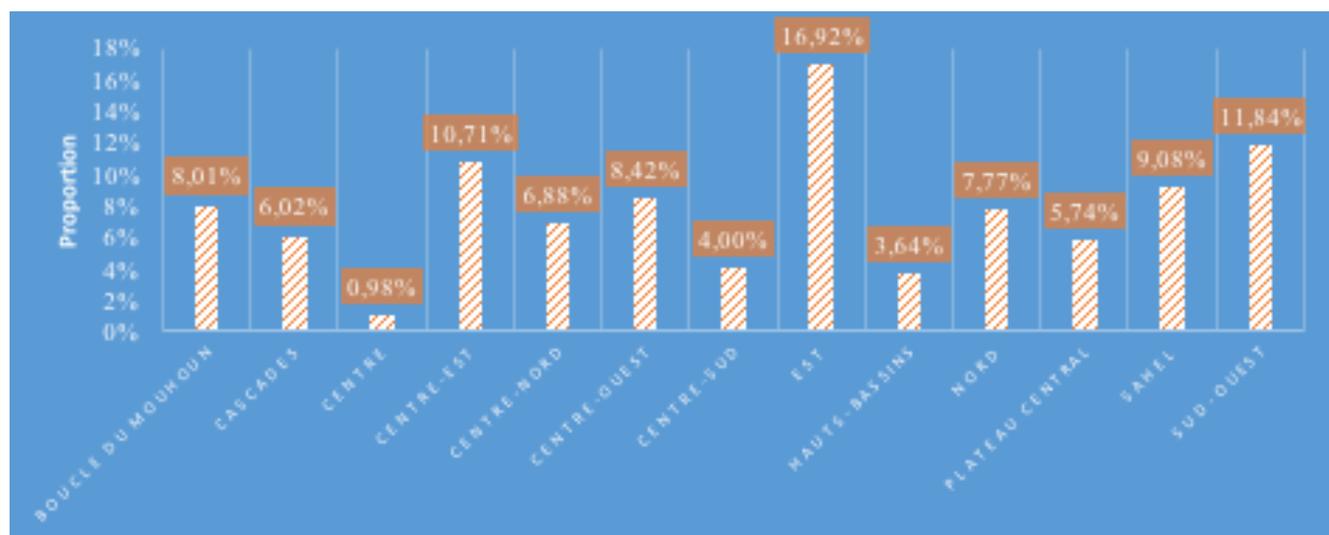
Tableau 17 : Évolution du nombre d'écoles sous paillote entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 par région

RÉGIONS	ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015	ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016	VARIATION
BOUCLE DU MOUHOUN	436	427	-2,06%
CASCADES	298	321	7,72%
CENTRE	53	52	-1,89%
CENTRE-EST	545	571	4,77%
CENTRE-NORD	296	367	23,99%
CENTRE-OUEST	441	449	1,81%
CENTRE-SUD	205	213	3,90%
EST	783	902	15,20%
HAUTS-BASSINS	159	194	22,01%
NORD	357	414	15,97%
PLATEAU CENTRAL	294	306	4,08%
SAHEL	422	484	14,69%
SUD-OUEST	597	631	5,70%
NATIONAL	4 886	5 331	9,11%

Source : tableau de bord 2015-2016, MENA

Entre l'année scolaire 2014/2015 et 2015/2016, le nombre d'écoles sous paillote s'est accru de 9,11% passant respectivement de 4 886 écoles à 5 331 écoles. Excepté les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre qui ont enregistré de légères baisses, les autres régions du pays ont connu une hausse du nombre d'écoles sous paillote.

Cette dynamique est contraire aux ambitions affichées dans le PNDES visant à faire passer le nombre d'écoles sous paillote à zéro à l'horizon 2020. Le MENA devrait donc travailler à inverser cette tendance sur la période 2017-2020 pour atteindre les objectifs fixés en la matière. Aussi, des allocations budgétaires conséquentes devront être faites au Ministère, notamment pour la construction et la normalisation d'infrastructures éducatives.

Graphique 6 : Proportion des écoles sous paillote par région en 2015/2016.

Source : construit sur la base du tableau de bord 2015-2016, MENA

La répartition du stock d'écoles sous paillote en 2015/2016 indique que la région de l'Est occupe la première place avec 16,92%. Cette région est suivie des régions de Sud-ouest (11,84%), du Centre-est (10,71%), du Sahel (9,08%), du Centre-ouest (8,42%) et du Mouhoun (8,01%).

Cette situation devrait guider l'orientation des ressources destinées à la résorption des écoles sous paillote qui doit se faire de façon progressive en tenant compte des contraintes financières auxquelles est soumis annuellement le budget de l'État. De façon concrète, le MENA pourrait mettre l'accent dans les régions où le nombre d'écoles sous paillote est plus important au regard des ressources disponibles.

1.6. Évolution des principaux indicateurs de l'éducation sur la période 2016-2018

Cette situation devrait guider l'orientation des ressources destinées à la résorption des écoles sous paillote qui doit se faire de façon progressive en tenant compte des contraintes financières auxquelles est soumis annuellement le budget de l'État. De façon concrète, le MENA pourrait mettre l'accent dans les régions où le nombre d'écoles sous paillote est plus important au regard des ressources disponibles.

Au-delà des objectifs affichés dans le PNDES en matière d'éducation, le Burkina Faso s'est engagé également à atteindre ceux pris dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. En effet, l'ODD N°4 vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et pro-

mouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Les principaux objectifs spécifiques pour l'atteinte de cet objectif global sont entre autres :

- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité ;
- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité ;
- Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
- Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin ;
- Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés.

Au préscolaire, selon l'annuaire statistique 2015-2016, les filles et les garçons bénéficient d'une même couverture scolaire. En effet, pendant l'année scolaire 2015/2016, le taux de préscolarisation est ressorti à 2,9% aussi bien pour les filles que pour les garçons. Pour ladite année, le nombre de garçons et de filles préscolarisés est ressorti respectivement à 28 006 élèves et 26 997 élèves, soit un indice de parité (garçons/filles) de 1,04.

En 2016/2017, le taux de préscolarisation s'est établi à 3,5% selon l'annuaire statistique 2016/2017. Pour l'année scolaire 2017/2018, les prévisions issues du cadre de performance de la LFI 2018 tablent sur un taux de préscolarisation de 8,1%. Le taux prévu dans le PNDES est de 6,12% en 2018 et 7,6% en 2020.

Au primaire, en 2015/2016, le Taux brut de scolarisation (TBS) est ressorti à 86,4% pour les filles contre 85,9% pour les garçons, d'où un indice de parité de 100,6%. Le taux d'achèvement au niveau du primaire s'est situé à 57,9% en 2015/2016 dont 55,1% pour les garçons et 61,0% pour les filles. Le taux de réussite au Certificat d'études primaires (CEP) est ressorti à 70,6% pour les filles et 64,5% pour les garçons, soit une moyenne nationale de 67,3%. Pour la même année scolaire, le ratio élèves/maitre s'est situé à 49,9 au public et 44,1 au privé correspondant à une moyenne nationale de 48,7. En 2016/2017 et 2017/2018, le TBS se situerait respectivement à 87,3% et 92,0% selon les projections des cadres de performance des LFI 2017 et 2018.

Au post-primaire, en 2015/2016, le TBS des filles s'est situé à 47,2% contre 46,0% pour les garçons, soit un indice de parité de 1,03. Le taux d'achèvement global s'est établi à 29,2% dont 29,8% pour les garçons et 28,6% pour les filles. Le ratio élèves/classe (tenant compte de l'ensemble des classes du post-primaire) est ressorti à 63 en moyenne en 2015/2016 dont 67 pour le public et 56 pour le privé.

En 2016/2017 et 2017/2018, le TBS du post-primaire général et technique s'établirait respectivement à 77,1% et 78,8% après un niveau de 76,5% en 2015/2016.

Au secondaire, pour l'année scolaire 2015/2016, il est relevé une disparité plus prononcée entre les filles et les garçons. En effet, le TBS des filles s'est établi à 11,8% contre 18,2% pour les garçons, soit un indice de parité de 0,65. Le taux d'achèvement est ressorti à 12,1% pour les garçons et à 7,6% pour les filles, soit une moyenne de 9,8%. Le ratio élèves/classe (prenant en compte l'ensemble des classes du secondaire) s'est situé à 45 en moyenne en 2015/2016 dont 48 pour le public et 43 pour le privé.

En 2016/2017, l'indice de parité issu du TBS s'est situé à 0,68. Pour l'année 2017/2018, il est projeté à 0,71 selon le cadre de performance de la LFI 2018.

L'analyse révèle que des efforts sont faits par le Gouvernement pour améliorer d'année en année les différents indicateurs du secteur de l'éducation au regard de l'évolution de certains ratios pour les différents niveaux d'enseignement. Ces acquis doivent cependant être capitalisés et renforcés au regard du caractère dynamique de ce secteur. En effet, la plupart des indicateurs sont liés aux effectifs scolarisables, eux-mêmes liés à



I.7. Recommandations

Tenant compte de l'analyse des niveaux d'allocation des crédits au secteur de l'éducation, des taux d'absorption des budgets sur la période 2010-2017 et de l'évolution des principaux indicateurs en lien avec les cibles du PNDES et des ODD, un certain nombre de recommandations méritent d'être faites, dont la mise en œuvre pourrait favoriser l'essor du secteur. Les principales sont les suivantes :

- Allouer suffisamment de ressources financières au secteur notamment pour les dépenses d'investissement. Cela permettrait de réaliser des infrastructures éducatives adéquates et d'améliorer substantiellement certains ratios caractéristiques ;
- Améliorer le taux d'absorption des crédits budgétaires alloués au secteur particulièrement pour ce qui concerne les dépenses d'investissement. L'avènement du budget programme, qui instaure de nouvelles règles de gestion dont le principe d'ordonnateurs multiples, devrait permettre d'atteindre de meilleurs taux d'exécution à partir de l'année 2017 ;
- Veiller à la qualité des infrastructures éducatives pour assurer un cadre d'apprentissage sain et sécurisant aussi bien pour les apprenants que pour les enseignants, d'une part et pour éviter des gaspillages de ressources, d'autre part. à cet effet, l'accent pourrait être mis sur le contrôle-qualité aux différentes étapes de réalisation des dites infrastructures ;
- Améliorer la répartition des crédits entre les programmes budgétaires du MENA de sorte à ce que les programmes opérationnels reçoivent plus de crédits que le programme « Soutien ».



II- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Engagé dans un processus de planification sectorielle dans le souci de répondre efficacement aux problèmes de santé publique, le secteur santé au Burkina Faso fait toujours face à d'énormes défis qui entravent le développement du pays. Ces défis sont entre autres liés à une disponibilité en ressources humaines de qualité suffisantes et motivées, la gestion des mesures de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales, le renforcement des performances du système de santé, notamment au niveau de l'offre de soins dans les hôpitaux et dans la communauté ainsi qu'au plan de la gouvernance et, plus récemment, la gestion de la réforme de gratuité des soins au bénéfice des femmes et aux enfants de moins de cinq (05) ans vivant au Burkina Faso.

II.1- Place et rôle de la santé dans le PNDES

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, référentiel national de développement du Burkina Faso, se fixe comme objectif en ce qui concerne le domaine de la santé, de « promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique ». Il s'agit de travailler à : (i) garantir l'accès aux services de santé de qualité à tous, (ii) améliorer l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants et (iii) mettre en mouvement le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique.

L'atteinte de ces résultats serait mesurée par une baisse du taux de mortalité maternel et infanto-juvénile ainsi que de l'indice synthétique de fécondité, attendu à 4,7 enfants par femme en âge de procréer à l'horizon 2020.

Tableau 18 : Objectifs stratégiques de développement de la santé, effets attendus et principaux indicateurs

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	EFFETS ATTENDUS	PRINCIPAUX INDICATEURS
OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité • 11,8 pour 1 000 (2006) • 10 pour 1 000 (2018) • 8 pour 1 000 (2020)
	EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Quotient de mortalité infanto-juvénile • 81,6 pour 1 000 (2014) • 69 pour 1 000 (2018) • 54,7 pour 1 000 (2020)
	EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	Indice synthétique de fécondité • 5,4 (2014) • 5,0 (2018) • 4,7 (2020)

Source : PNDES, 2016-2020

L'analyse diagnostique du secteur de la santé faite en 2015 dans le cadre du PNDES indique clairement que le profil des indicateurs de santé publique demeure préoccupant. La mortalité maternelle, néonatale et infantile, respectivement de 330 pour 100 000 nouvelles naissances, 23 pour 1 000 nouvelles naissances et 43 pour 1 000 nouvelles naissances, sont encore éloignés des normes internationales et des cibles des Objectifs de développement durable (ODD). De même, les ressources humaines, les infrastructures et les indicateurs de couverture sanitaire restent en dessous des normes recommandées.

En matière de santé publique, les principaux défis se résument comme suit : (i) l'amélioration de la qualité de l'offre de services de santé, (ii) l'accroissement de l'accès aux services de santé, (iii) la mise à disposition des ressources humaines et des infrastructures aux normes internationales, (iv) la réduction des inégalités régionales, (v) le renforcement du système d'information sanitaire, (vi) la prévention et l'amélioration de la prise en charge

intégrée de la malnutrition, (vii) le développement de la recherche en santé et (viii) la bonne gouvernance des établissements de santé publique.

Au cours des années 2016-2017, les soucis d'approvisionnement des médicaments par la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques (CAMEG) a mis à mal le système d'approvisionnement en médicaments du pays, rendant encore plus difficile leur accès physique indépendamment de leurs coûts onéreux compte tenu de leur importation en quasi-totalité.

Le gouvernement burkinabè a pris plusieurs engagements et signé plusieurs accords visant à relever les défis auxquels est confronté le domaine de la santé publique burkinabè. Au-delà des engagements pris lors du Sommet d'Abuja (2001), le Gouvernement burkinabè a développé d'autres initiatives pour l'amélioration de la situation de santé des populations. Il s'agit principalement des points ci-après.

- La tenue de la conférence de Ouagadougou sur le Planning familial (2011) où le Gouvernement burkinabè s'est engagé à (i) atteindre un accroissement de la prévalence contraceptive de 2,7 points par an, (ii) réduire d'au moins 50% les prix des produits contraceptifs, (iii) augmenter de 15% chaque année la dotation de la ligne destinée à l'achat des produits contraceptifs sur le budget de l'État ;

- L'engagement du Gouvernement à la suite du Sommet de la Planification familiale (PF) à augmenter les ressources allouées à la PF dans les budgets de l'État, à suivre régulièrement la disponibilité des produits contraceptifs à tous les niveaux ;

- Le soutien à la Campagne accélérée pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ainsi que l'initiative conjointe de la Commission de l'Union Africaine et de l'UNFPA pour la réduction de la mortalité maternelle de 75% en 2015 dans les pays africains. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé à mener des discussions sur les politiques, le plaidoyer et la mobilisation sociale pour susciter un engagement politique et pour augmenter les ressources en faveur de la santé maternelle ;

- La souscription aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030 dont l'accès à la santé (objectif 3), visant à faire passer d'ici à 2030, (i) le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (cible 3.1), (ii) éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus (cible 3.2) et (iii) mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et les maladies transmissibles (cible 3.3) ;

- Le développement et le déploiement du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la Politique nationale de santé (PNS). Le PNDS a comme objectif principal de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations. Pour l'atteinte de cet objectif général, huit (08) orientations stratégiques ont été retenues à savoir : (i) le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ; (ii) l'amélioration des prestations de services de santé ; (iii) la promotion de la santé et la lutte contre la maladie ; (iv) le développement des ressources humaines pour la santé ; (v) le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ; (vi) l'amélioration de la gestion du système d'information sanitaire ; (vii) la promotion de la recherche pour la santé ; (viii) l'accroissement du financement de la santé et l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé.

La situation sanitaire apparaît ainsi comme préoccupante, en dépit des progrès enregistrés. Si fait, il est un besoin urgent de disposer de ressources budgétaires suffisantes pour satisfaire les engagements pris par le Gouvernement et parvenir à la réalisation des objectifs identifiés ainsi que l'atteinte des cibles prévues. La démarche budget programme, appliquée depuis 2017 de manière pratique à la suite de l'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, devrait précisément servir de catalyseur à la réalisation de cette vision.

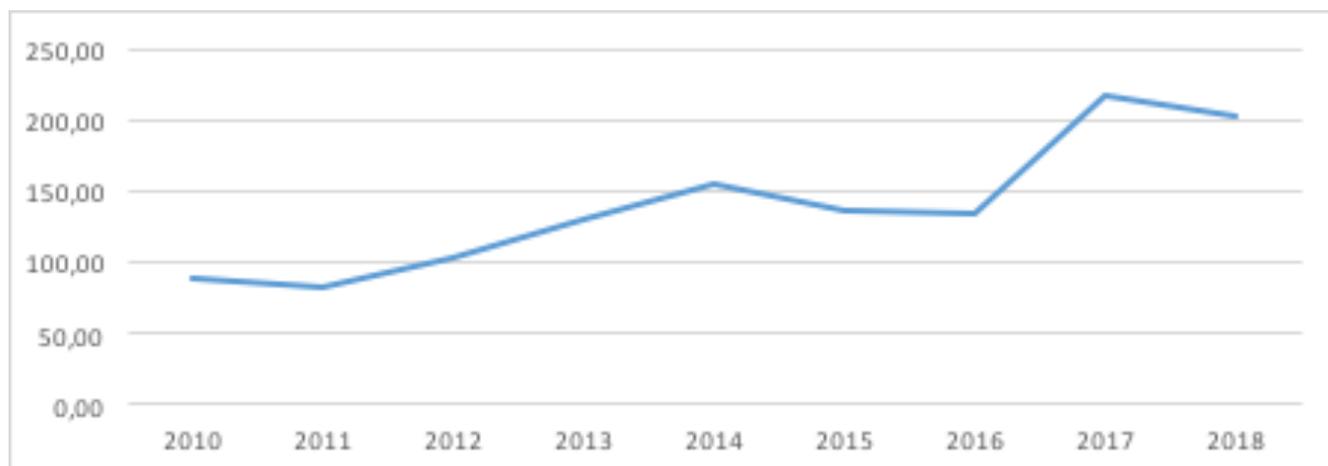
II.2- Analyse des dépenses budgétaires du ministère de la santé

Sur la période 2010-2018, les dotations budgétaires allouées au ministère de la santé sont passées de 87,71 milliards FCFA en 2010 à 202,84 milliards FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 16,41%.

En considérant la période 2016-2018, les dotations budgétaires du ministère de la santé ont évolué de 134,63 milliards FCFA en 2016 à 202,84 milliards FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 25,33%. La courbe de l'évolution des dépenses budgétaires allouées au ministère de la santé semble avoir ainsi changé de pente à partir de 2017 ; même si une baisse du niveau des dotations budgétaires est constatée en 2018, sa valeur étant nettement supérieure à la moyenne de la période 2010-2016 (118,79 milliards FCFA). Pour la première fois en 2017, les dotations budgétaires du ministère de la santé ont atteint et dépassé un niveau d'au moins 200 milliards FCFA, avec une moyenne de 210,11 milliards FCFA pour les années 2017 et 2018.

Graphique 7 : Évolution des dotations budgétaires du ministère de la santé sur la période 2010-2018

(En milliards F CFA)



Source : construit à partir des données de la DGB

L'accroissement annuel moyen des dotations budgétaires du ministère de la santé cache toutefois des disparités, les dotations budgétaires ayant baissé en 2011, 2015, 2016 et 2018, respectivement de 5,02% ; 11,54% ; 1,82% et 6,69% ; d'où leur évolution en dents de scie sur la période 2010-2018.

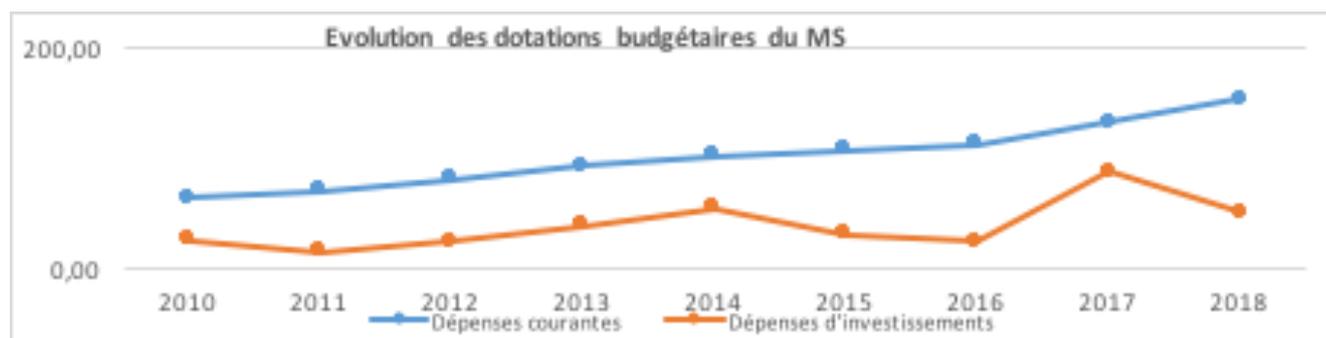
Proportionnellement au budget global de l'État, la part du budget alloué au ministère de la santé représente 7,9% sur la période 2010-2018 et 8,2% en considérant la période 2016-2018. En soustrayant du budget global de l'État certaines catégories de dépenses (3), ces proportions sont respectivement de 12% et 11,7%. Ce qui reste toujours en deçà des engagements pris lors du Sommet d'Abuja en 2001 où les Chefs des États africains s'engageaient à accorder au moins 15% de leur budget national au secteur de la santé.

L'analyse des différentes catégories de dépenses du ministère de la santé montre que sur la période 2010-2018, les dépenses courantes représentent en moyenne 73,9% des dotations budgétaires, les dépenses d'investissements financés par l'État se situant en moyenne à 26,1%. En considérant la période 2016-2018, ces proportions représentent respectivement 72,7% et 27,3%. Ce qui signifie que la proportion des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses courantes s'améliore un peu plus ces trois dernières années, quoique toujours faible.

Tableau 19 : Dotations budgétaires du ministère de la santé

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES DE PERSONNEL	27,23	29,44	37,55	41,53	48,00	59,65	63,39	70,50	75,89
ACQUISITION DE B&S	15,29	15,50	15,54	16,06	15,67	15,73	14,94	15,51	17,22
TRANSFERTS COURANTS	21,09	24,08	27,37	34,34	37,77	31,42	32,98	44,96	59,40
DEPENSES COURANTES	63,61	69,02	80,46	91,93	101,44	106,80	111,31	130,97	152,51
INVESTISSEMENTS SUR RES-SOURCES PROPRES	24,10	14,29	23,55	37,81	53,58	30,33	23,33	86,41	50,33
TOTAL MINISTÈRE DE LA SANTÉ	87,71	83,31	104,01	129,74	155,02	137,12	134,63	217,38	202,84

(3) Pour calculer les ratios budgétaires, le MINEFID retranche de la masse globale du budget de l'État certaines natures de dépenses liées à la dette publique, aux exonérations fiscales, aux dons et prêts projets, aux contreparties nationales des projets, aux surcoûts sur investissements, aux transferts en capital, aux dépenses en atténuation des recettes et aux PC/PCS.



Source : DGB

Les baisses constatées des prévisions budgétaires du ministère de la santé au cours de la période 2010-2018 sont exclusivement liées à la baisse des prévisions faites au niveau des dépenses d'investissement, celles des dépenses courantes ayant toujours connu une hausse sur la période concernée. Tandis que les prévisions de dépenses courantes augmentent continuellement d'année en année, les prévisions de dépenses d'investissement évoluent en dent de scie sur la période 2010-2018.

En 2018, les prévisions de dépenses d'investissement ont connu une forte baisse de 41,75% après une hausse remarquable de 270,43% entre 2016 et 2017, passant de 23,33 milliards FCFA en 2016 à 86,41 milliards FCFA en 2017. Ce constat dénotait en principe une forte volonté d'accroître les investissements au niveau du ministère de la santé, malheureusement remise en cause (ou redimensionnée) en 2018.

Sur toute la période 2010-2018, les dépenses d'investissement ont toujours été en déca des dépenses courantes.

Tableau 20 : Taux d'accroissement des prévisions budgétaires du MS sur la période 2010-2018

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	MOY.1	MOY.1
DEPENSES DE PERSONNEL	8,12%	27,55%	10,60%	15,58%	24,27%	6,26%	11,22%	7,65%	22,34%	9,86%
ACQUISITION DE B&S	1,37%	0,26%	3,35%	-2,43%	0,38%	-5,00%	3,79%	11,03%	1,58%	7,62%
TRANSFERTS COURANTS	14,8%	13,66%	25,47%	9,99%	-16,82%	4,97%	36,34%	31,12%	22,71%	40,06%
DEPENSES COURANTES	8,50%	16,57%	14,26%	10,34%	5,28%	4,22%	17,67%	16,45%	17,47%	18,51%
INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES PROPRES	-40,70%	64,80%	60,55%	41,71%	-43,40%	-23,08%	270,43%	-41,75%	13,60%	57,88%
TOTAL MINISTÈRE DE LA SANTÉ	-5,02%	24,85%	24,74%	19,49%	-11,54%	-1,82%	61,46%	-6,69%	16,41%	25,33%

Source : calculs faits à partir des données de la DGB

En moyenne, les prévisions pour les dépenses courantes ont connu un accroissement annuel de 17,47% sur la période 2010-2018 et de 18,51% sur la période 2016-2018. Du côté des dépenses d'investissement, les prévisions ont connu un accroissement annuel moyen de 13,60% sur la période 2010-2018. En dépit de la baisse constatée en 2018, les prévisions de dépenses d'investissement ont connu une hausse annuelle moyenne de 57,88% entre 2016 et 2018.

Hormis les années 2014 et 2017, les prévisions de dépenses de personnel du ministère de la santé ont toujours supplanté celles liées aux investissements, représentant une part moyenne de 36,2% des prévisions budgétaires globales du ministère sur la période 2010-2018 et 39,0% en ce qui concerne la période 2016-2018. Pour les mêmes périodes, les prévisions faites au titre des investissements représentent respectivement 26,1% et 27,3% des prévisions budgétaires globales du ministère.



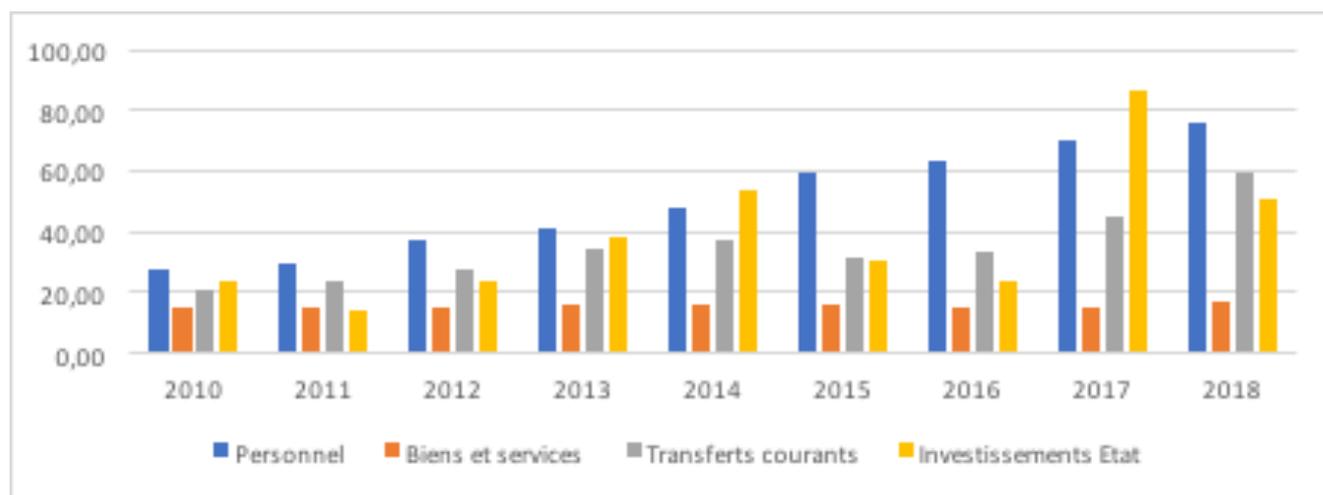
Tableau 21 : Part des prévisions budgétaires par nature de dépenses du MS sur la période 2010-2018

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	MOY.1	MOY.1
DEPENSES DE PERSONNEL	31,0%	35,3%	36,1%	32,0%	31,0%	43,5%	47,1%	32,4%	37,4%	36,2%	39,0%
ACQUISITION DE B&S	17,4%	18,6%	14,9%	12,4%	10,1%	11,5%	11,1%	7,1%	8,5%	12,4%	8,9%
TRANSFERTS COURANTS	24,0%	28,9%	26,3%	26,5%	24,4%	22,9%	24,5%	20,7%	29,3%	25,3%	24,8%
DEPENSES COURANTES	72,5%	82,8%	77,4%	70,9%	65,4%	77,9%	82,7%	60,2%	75,2%	73,9%	72,7%
INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES PROPRES	27,5%	17,2%	22,6%	29,1%	34,6%	22,1%	17,3%	39,8%	24,8%	26,1%	27,3%
TOTAL MINISTÈRE DE LA SANTÉ	100%										

En général, les dotations budgétaires du ministère de la santé s'orientent prioritairement vers les dépenses de salaires, les dépenses d'investissement venant en second rang, en termes de proportions moyennes des prévisions budgétaires globales dudit ministère.

Graphique 8 : Histogramme des prévisions de dépenses budgétaires du MS sur la période 2010-2018

(En milliards F CFA)



Source : construit à partir des données de la DGB

En termes d'exécution des dépenses budgétaires du ministère de la santé, il ressort qu'elles ont évolué de 74,47 milliards FCFA en 2010 à 209,65 milliards FCFA en 2017, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 25,9% sur la période 2010-2017. En 2014, les dépenses exécutées au niveau du ministère de la santé ont connu une forte baisse de 11,9%, largement expliquée par la baisse des dépenses d'investissement, qui sont passées de 25,47 milliards FCFA en 2013 à 9,42 milliards FCFA en 2014.

Cette situation est liée principalement à la suspension des investissements du fait de la crise socio-économique intervenue en fin d'année 2014 au niveau du Burkina Faso.

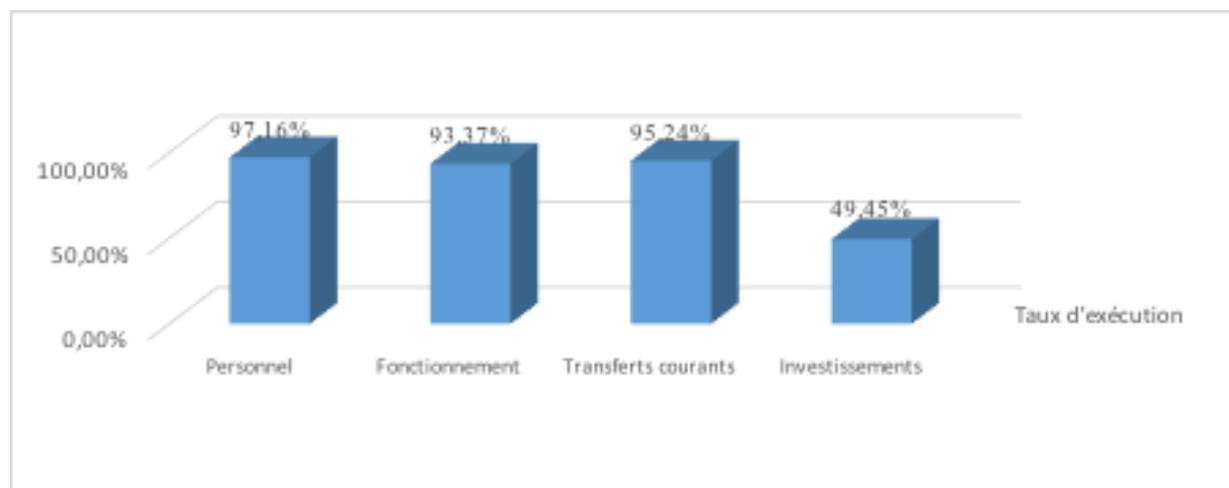
Tableau 22 : Situation des dépenses exécutées du MS sur la période 2010-2017

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnel	26,55	29,3	34,84	38,64	48,67	39,93	67,81	71,07
Fonctionnement	9,06	9,57	10,25	9,15	9,85	12,50	11,54	13,92
Transferts courants	20,24	24,59	30,02	33,28	26,22	29,49	43,73	49,74
Investissements	18,62	12,82	22,46	25,47	9,42	23,04	38,44	74,91
Total MS	74,47	76,28	97,57	106,54	94,16	104,97	161,53	209,65

Source : DGB

Toutefois, à partir de 2016, le niveau des investissements faits par le ministère de la santé a connu un bond considérable en passant de 23,04 milliards FCFA en 2015 à 38,44 milliards FCFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 66,8%. Ce niveau s'est davantage apprécié en 2017, en s'établissant à 74,91 milliards FCFA, soit un taux d'accroissement de 94,9% par rapport à l'année 2016. Ce qui permet de dire qu'en matière d'investissement, d'importants efforts ont été fournis en 2016 et 2017, même si les niveaux d'exécution sont faibles comparativement aux prévisions d'investissements faites dans le cadre du budget.

Le taux d'exécution moyen des dépenses d'investissement se situe autour de 49,45% sur la période 2010-2017, tandis que toutes les autres catégories de dépenses présentent un taux d'exécution de plus de 93%.

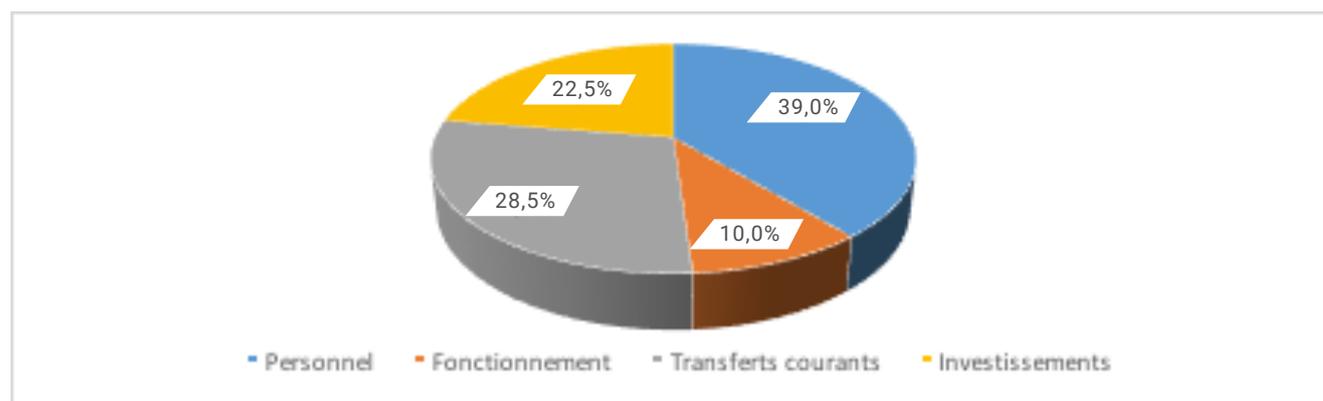
Graphique 9 : Taux d'exécution moyen des natures de dépenses du MS sur la période 2010-2017

Source : construit à partir des données de la DGB

En 2016, le taux d'exécution des dépenses d'investissements est ressorti à 64,9%, au-dessus de la moyenne de la période. Il en est de même de 2017, où le taux d'exécution des dépenses d'investissement du ministère de la santé s'est situé à 89,4% des prévisions faites. Malgré le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement en 2016 et 2017, ces deux dernières années ont été bien meilleures que la période 2010-2015, en termes de niveau d'exécution des dépenses d'investissement, comparativement aux prévisions faites dans le cadre du budget du ministère de la santé.

En moyenne, sur la période 2010-2017, les dépenses de personnel représentent 39,0% des dépenses exécutées au niveau du ministère de la santé, pour un niveau de 10,0% pour les dépenses de fonctionnement, 28,5% pour les dépenses de transferts courants et 22,5% pour les dépenses d'investissement.

Graphique 10 : Part moyenne des natures de dépenses exécutées du MS sur la période 2010-2017



Source : construit à partir des données de la DGB

En 2016, ces différentes parts étaient respectivement de 42,0% pour les dépenses de personnel, de 7,1% pour les dépenses de fonctionnement, de 27,1% pour les dépenses de transferts courants et de 23,8% pour les dépenses d'investissements. Pour l'année 2017, la part des dépenses d'investissements s'est élevée à 35,7%, en nette amélioration par rapport à l'année 2016 et à la moyenne de la période étudiée.

II.3- Analyse des programmes budgétaires du ministère de la santé

Du fait de sa culture traditionnelle d'élaboration du Cadre sectoriel des dépenses à moyen terme (CSDMT), l'adoption de la démarche de Gestion axée sur les résultats (GAR) dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme a été facilité pour le ministère de la santé. Ayant toujours appartenu au groupe des ministères pilotes pour l'expérimentation du processus d'implantation du budget programme au niveau du Burkina Faso, le ministère de la santé a bénéficié d'une longue expérience dans le processus d'élaboration de son budget programme.

Le document de budget programme du ministère de la santé est structuré en trois (03) programmes à savoir :

- (i) Programme 055 « Accès aux services de santé » ;
- (ii) Programme 056 « Prestations des services de santé » ;
- (iii) Programme 057 « Pilotage et soutien des services du Ministère de la santé ».

Ces trois (03) programmes budgétaires sont déclinées en vingt un (21) actions, prenant en compte les attributions déclinées dans le décret n°2018-093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du ministère de la santé. Les programmes et actions définis le sont en conformité avec les huit (8) orientations stratégiques contenues dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020.

Les allocations budgétaires faites en 2017 et 2018 pour la mise en œuvre de ces programmes budgétaires et actions sont indiquées dans le tableau ci-après.

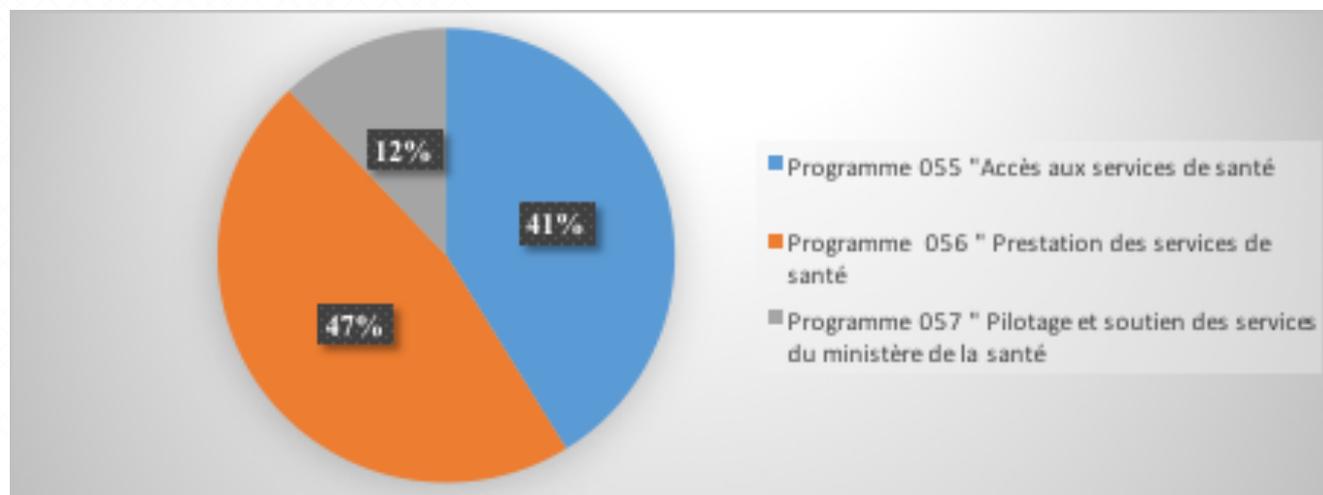


Tableau 23 : Allocations budgétaires du MS par programme et par action pour les années 2017 et 2018

Années	2017	2018
Programme 055 "Accès aux services de santé	99,000	80,124
Action 055 01 "Formation du personnel de santé	33,800	8,570
Action 055 02 "constructions/rehabilitation d'infrastructures sanitaires	22,540	23,080
Action 055 03 " Acquisition et maintenance des équipements sanitaires	15,100	18,540
Action 055 04 " Amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité	11,330	12,960
Action 055 05 " Promotion des mécanismes de partage des risques en matière de	16,220	16,240
Action 055 07 " Promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle	0,010	0,734
Programme 056 " Prestation des services de santé	97,687	105,160
Action 056 01 " Participation communautaire	28,370	8,930
Action 056 02 " Réduction de la morbidité et de la mortalité des épidémies	8,250	62,030
Action 056 03 " Offre de service de qualité en faveur de la santé de la mère et de	24,050	18,780
Action 056 04 " Gestion sanitaire des catastrophes	0,027	3,750
Action 056 05 " Promotion de la santé	36,380	8,250
Action 056 06 " Assurance qualité des produits de santé	0,610	3,420
Programme 057 " Pilotage et soutien des services du ministère de la santé	22,866	29,466
Action 057 01 " Pilotage, coordination des actions du ministère de la santé et coll	13,570	4,900
Action 057 02 " Accroissement des financements du secteur de la santé	0,020	1,100
Action 057 03 " Gestion des ressources financières et matérielle	7,200	9,200
Action 057 04 " Gestion des ressources humaine	0,440	2,960
Action 057 05 " Planification suivi-évaluation		2,190
Action 057 06 " Construction/rehabilitation et équipement d'infrastructures admi	0,650	4,340
Action 057 08 " Information sanitaire	0,010	0,372
Action 057 09 " Promotion de la recherche pour la santé	0,880	3,660
Action 057 10 " Communication	0,096	0,744
Total Ministère de la santé	219,553	214,750

Source : DGB

Le programme 056 « Prestation des services de santé » représente en moyenne 47% du budget programme du ministère de la santé, contre 41% pour le programme 055 « Accès aux services de santé » et 12% pour le programme 057 « Pilotage et soutien des services du ministère de la santé ».

Graphique 11 : Part moyenne des programmes budgétaires du MS pour les années 2017 et 2018

Source : construit à partir des données de la DGB

La plus grande proportion du budget du programme 056 « Prestation de services de santé » est prévue dans le cadre de l'action 056 02 « Réduction de la morbidité et de la mortalité des épidémies », soit 33,7% en moyenne. C'est à partir de 2018 que la proportion de cette action a été multipliée par 7,5 en passant de 8,25 milliards FCFA en 2017 à 62,03 milliards FCFA en 2018, indiquant ainsi la volonté du ministère d'améliorer les indicateurs de mortalité et de morbidité.

Suivent ensuite l'action 056 05 « Promotion de la santé » (22,5%), l'action 056 03 « Offre de service de qualité en faveur de la santé de la mère et de l'enfant » (21,2%) et l'action 056 01 « Participation communautaire » (18,8%). Dans un contexte d'assurance maladie universelle prônée par le Gouvernement, l'action 056 06 « Assurance qualité des produits de santé » reçoit seulement 1,9% du budget du programme 056 « Prestations des services de santé ».

Au niveau du programme 055 « Accès aux services de santé », si l'action 055 02 « Constructions/ réhabilitations d'infrastructures sanitaires » semble bénéficier de la plus importante part (25,8%) des allocations dudit programme, l'action 055 07 « Promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle » est totalement négligée avec des traces d'allocations budgétaires (0,5% en moyenne) pour un domaine d'enjeux en termes de moyen efficace pour assurer des soins qualitatifs à moindres coûts à tous les burkinabè. De plus, le développement de cette action pourrait aider à freiner la saignée

de devises servant à l'achat de médicaments onéreux auprès d'autres pays.

Spécifiquement en ce qui concerne l'action 056 03 « Offre de service de qualité en faveur de la santé de la mère et de l'enfant », elle a connu une évolution négative de ses allocations budgétaires, en passant de 24,05 milliards FCFA en 2017 à 18,78 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 21,9%. Cette évolution apparaît contradictoire dans un contexte d'adoption du décret n°2016-311/PRES/PM/ MS/MATDSI/ MINEFID du 29 avril 2016 portant gratuité de soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (05) ans vivant au Burkina Faso. Cette stratégie de gratuité des soins a pour but de réduire de façon significative les décès évitables chez les enfants de moins de cinq (05) ans et chez les femmes.

En tenant compte des statistiques relevées par la Direction générale du budget (DGB), les dotations prévues pour la mise en œuvre de la réforme de gratuité des soins se sont élevées à 14,12 milliards FCFA en 2016. Une allocation budgétaire de 16,13 milliards FCFA a été prévue pour le compte de chacune des années 2017 et 2018, dans le cadre des transferts courants faits au ministère de la santé. L'année 2017 a connu un taux d'exécution à 100% des prévisions faites, les débloquages faits étant considérés comme des engagements et des liquidations, dans le cadre des transferts courants.

Tableau 24 : Situation des dépenses budgétaires dans le cadre de la réforme de gratuité des soins

Intitulé	Dotation	Exécution	Taux	Dotation	Exécution	Taux	Dotation
Ressources allouées pour la mise en œuvre de la stratégie de gratuité des soins	14 115 000	14 115 000	100,0%	16 125 642	16 125 642	100,00%	16 125 702
Gratuité des soins préventifs	2 085 000	2 085 000	100,0%				
Acouchemts & Soins Obstétricaux Urgence	8 030 000	8 030 000	100,0%				
Soins enfants 0 à 5 ans	4 000 000	4 000 000	100,0%				

Source : DGB/CID

Des échanges et discussions entrepris avec certains acteurs de mise en œuvre de la réforme de gratuité des soins, il revient que ladite réforme ne fonctionne pas en réalité, du moins pour le moment. Le panier de médicaments concerné par la réforme est très pauvre, se limitant à quelques cachets préventifs du paludisme, faute de disponibilité des médicaments concernés dans les officines publiques.

Les biens et services éligibles sous la gratuité des soins concernent :

- le carburant pour évacuation à l'intérieur du pays ;
- les examens complémentaires (hématologie, biochimie, parasitologie, bactériologie, immunologie, etc.) ;
- les actes d'hospitalisation et de mise en observations ;
- les médicaments essentiels génériques prioritairement ;
- les médicaments de spécialités nécessaires n'existant pas sous forme générique ;
- Des consommables médicaux et d'imagerie.

La prescription d'autres natures de médicaments n'étant pas recommandée, le personnel de santé publique se trouve quelques fois dans des situations inconfortables sur le plan déontologique face à certains cas de maladies, étant comme obligés à la passivité. Pourtant, comme relevé dans le tableau précédent, des ressources sont dépensées dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, qui a toutes les difficultés à satisfaire les espoirs placés en elle.

Par ailleurs, le ministère de la santé reconnaît que la qualité des données sur la gratuité des soins reste un défi majeur ; sur les soixante-dix (70) districts sanitaires que compte le pays, quarante-un (41), soit 58,6%, ont transmis des données exploitables au Secrétariat technique chargé de la couverture sanitaire universelle au Burkina

Faso. Ce qui signifie que les données et informations transmises par les 41,4% des districts sanitaires restants ne sont pas exploitables.

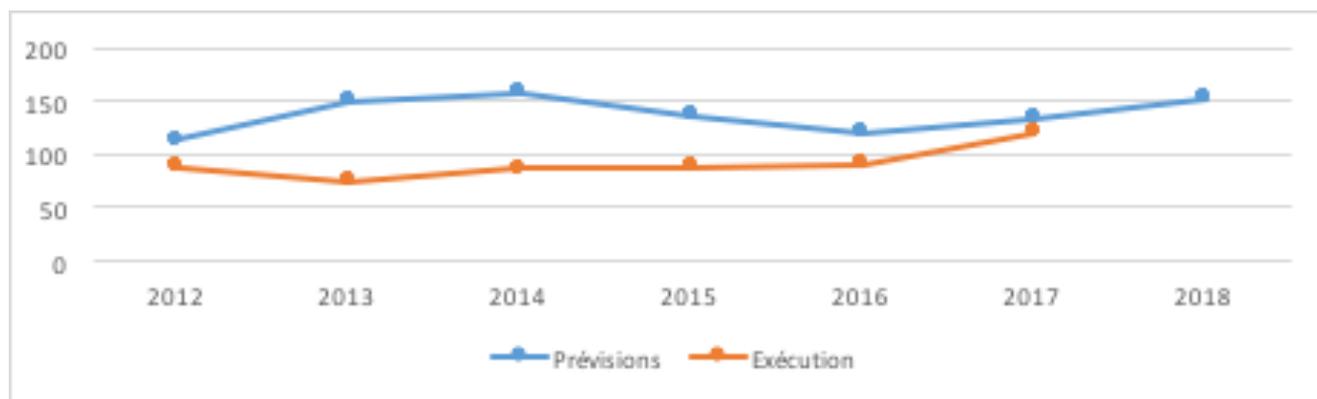
L'exploitation des statistiques recueillies auprès du Secrétariat technique chargé de la couverture sanitaire universelle au Burkina Faso indique que 28,04 milliards FCFA ont été effectivement dépensés pour une prévision de 28,77 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 97,5% depuis le début de la mise en œuvre de cette réforme en avril 2016. La plupart des activités menées jusqu'à date portent sur des activités de gestion administrative et financière ainsi que de gouvernance de la conduite de la réforme (pré positionnement des comptes d'attente, atelier de validation des nouveaux tarifs de référence, plateforme électronique de gestion des données, informatisation de la collecte et du traitement des données, élaboration et validation du document de la stratégie de gratuité, formation des acteurs, suivi contrôle de la mesure, réalisation d'études et de recherches actions sur la mise en œuvre de la mesure). Le fait que le document de stratégie nationale de mise en œuvre de la réforme de gratuité soit présentement en cours de validation au niveau du ministère de la santé montre clairement que cette réforme a été conduite jusque-là sans référentiel. L'élaboration et la validation de la stratégie viennent à titre de régularisation, non pas pour orienter et encadrer la réforme, mais pour justifier sa mise en œuvre dans le cadre du programme présidentiel.

La mise en œuvre des recommandations de l'enquête parlementaire réalisée dans le domaine serait utile pour mieux orienter les actions dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de gratuité des soins.

II.4- Analyse fonctionnelle des dépenses de santé publique

Sur la période 2012-2018, les dotations budgétaires pour le secteur santé sont passées de 113,39 milliards FCFA en 2012 à 152,4 milliards FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,7%. En considérant la période 2016-2018, le taux d'accroissement moyen annuel des dotations du secteur de la santé se situe à 13,7%. Les dépenses exécutées, quant à elles, ont évolué en moyenne de 7,2% sur la période 2012-2017, passant de 88,04 milliards FCFA en 2012 à 119,65 milliards FCFA en 2017.

Graphique 12 : Évolution des dépenses publiques du secteur santé sur la période 2012-2018



Source : construit à partir des données de la DGB

Sur la période 2012-2018, les dotations budgétaires pour le secteur santé sont passées de 113,39 milliards FCFA en 2012 à 152,4 milliards FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,7%. En considérant la période 2016-2018, le taux d'accroissement moyen annuel des dotations du secteur de la santé se situe à 13,7%. Les dépenses exécutées, quant à elles, ont évolué en moyenne de 7,2% sur la période 2012-2017, passant de 88,04 milliards FCFA en 2012 à 119,65 milliards FCFA en 2017.

En moyenne, les dotations budgétaires du secteur santé sont essentiellement composées à 34,5% de dépenses de services hospitaliers, à 32,6% de dépenses de services de santé publique et à 14,6% de dépenses de santé n.c.a. (non classées ailleurs). Cette dernière catégorie de dépenses représente une part assez consistante du budget alloué au secteur de la santé, et pour laquelle il est souvent difficile de faire une distinction claire en termes de justificatifs. Dans un contexte d'adoption et de mise en œuvre du budget programme, il est nécessaire de travailler à réduire les allocations budgétaires de cette sous-fonction.

Tableau 25 : Évolution des parts de dotations de dépenses du secteur santé sur la période 2012-2018

Années		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moy 1	Moy 2
07	Fonction santé	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		
071	Produits, appareils et matériels médicaux	4,7%	2,8%	3,6%	0,4%	0,5%	0,2%	0,3%	1,8%	0,3%
072	Services ambulatoires	8,1%	27,4%	22,7%	39,1%	14,1%	0,0%	0,0%	15,9%	4,7%
073	Services hospitaliers	22,3%	24,8%	28,8%	24,5%	38,5%	46,0%	56,6%	34,5%	47,0%
074	Services de santé publique	21,2%	24,5%	32,6%	29,8%	38,6%	47,6%	34,0%	32,6%	40,1%
075	R-D dans le domaine de la santé	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%
076	Santé n.c.a	43,0%	19,9%	11,7%	5,6%	7,7%	5,5%	8,4%	14,6%	7,2%

Source : calculs faits à partir des données de la DGB

La sous-fonction 074 « Recherche développement dans le domaine de la santé » représente seulement 0,6% en moyenne du budget du secteur de la santé publique sur la période étudiée. Avec une telle part du budget du secteur santé, il est quasiment impossible pour les spécialistes du secteur de trouver des solutions idoines (adéquates et adaptées) au contexte burkinabè en matière de santé publique, et d'éviter ainsi la forte dépendance du pays de l'extérieur en ce qui concerne notamment l'amélioration des produits de santé publique. D'où la nécessité d'accroître le budget alloué à la sous-fonction « Recherche et développement dans le domaine de la santé ».

En considérant les dépenses exécutées, l'analyse montre que la part des dépenses de la sous-fonction « Santé n.c.a » a été assez faible pour les années 2017 et 2018, période qui coïncide avec la mise en application effective du budget programme. En revanche, les dépenses de la sous-fonction « Recherche et développement dans le domaine de la santé » demeurent toujours faibles, se situant en moyenne à seulement 0,8% du budget du secteur de la santé publique sur la période 2012-2017.

Tableau 26 : Évolution des parts de dépenses exécutées du secteur santé sur la période 2012-2018

Années		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy 1	Moy 2
07	Fonction santé	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		
071	Produits, appareils et matériels médicaux	3,1%	5,5%	1,6%	0,4%	0,1%	0,2%	1,8%	0,2%
072	Services ambulatoires	10,4%	10,5%	8,7%	11,8%	15,6%	0,0%	9,5%	7,8%
073	Services hospitaliers	26,2%	43,2%	25,8%	33,2%	42,7%	57,4%	38,1%	50,0%
074	Services de santé publique	11,8%	23,2%	18,4%	25,3%	32,3%	35,6%	24,4%	34,0%
075	RD dans le domaine de la santé	0,9%	1,1%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%	0,7%
076	Santé n.c.a	47,6%	16,5%	44,7%	28,5%	8,6%	6,1%	25,3%	7,3%

Source : calculs faits à partir des données de la DGB

II.5- Situation des principaux indicateurs de santé publique au Burkina Faso

Pour la plupart des indicateurs de santé, le Burkina Faso connaît des chiffres pas très reluisants. La morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile demeurent des problèmes majeurs de santé publique au Burkina Faso, à l'image de plusieurs pays africains. Ces dernières années, des stratégies et initiatives internationales et nationales ont été lancées en vue d'intensifier et de mieux coordonner les efforts pour atteindre les objectifs dans le domaine de la santé publique.

II.5.1- Les indicateurs de santé maternelle

Selon l'Enquête démographique et de santé (EDS) menée en 2010, le taux de mortalité maternelle était de 341 pour 100 000 naissances vivantes (4). En 2015, ce taux serait de 330 pour 100 000 naissances vivantes selon l'EMDS (5). En plus des causes obstétricales directes (hémorragies, infections et dystocies, etc.), responsables d'environ 80% des décès de femmes, il existe d'autres facteurs comme le faible statut nutritionnel des mères, les grossesses nombreuses et rapprochées et leurs complications, la faible couverture prénatale et la faible utilisation des services de santé, en particulier les services de santé de la reproduction. De même, le paludisme grave et le VIH/SIDA constituent des causes de mortalité chez les femmes, au même titre que dans la situation de la population totale burkinabè. Près de 0,3% de femmes enceintes seraient mortes pour cause de paludisme en 2015, selon les statistiques du ministère de la santé.

Spécifiquement au niveau des femmes, le cancer constitue également l'une des causes de la mortalité maternelle. En 2012 par exemple, selon l'estimation de l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer, l'incidence des cancers du sein et du col de l'utérus étaient respectivement de 13 et de 13,1 pour 100 000 habitantes avec une mortalité respective de 7,6 et 9,6 pour 100 000 habitantes (6).

En marge de la forte mortalité maternelle, l'indice synthétique de fécondité au niveau national serait en moyenne de 6,2 (7) enfants par femme en âge de procréer pour l'année 2016. Celles-ci sont estimées au nombre de 4 597 080 femmes pour l'année 2016. Le taux brut de natalité se situerait à 45,8 pour 1 000 habitants (8) en 2016. La prévalence contraceptive serait de 22,5% (PNDS).

(4) EDS 2010

(5) EMDS 2015

(6) OMS, GLOBOCAN

(7) ANNUAIRE STATISTIQUE 2016 DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

(8) ANNUAIRE STATISTIQUE 2016 DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

II.5.2- Les indicateurs de santé de l'enfant

La santé de l'enfant est caractérisée par des taux élevés de morbidité et de mortalité. En 2015, le taux de mortalité néonatale serait de 23,2 pour 1 000 naissances et le taux de mortalité infanto-juvénile (MIJ) de 81,7 pour 1 000 naissances vivantes (9). Quant au taux de mortalité infantile, il se situerait à 65 pour 1 000 naissances vivantes en 2015.

Les causes de mortalité néonatales sont essentiellement les infections sévères, la prématurité, l'asphyxie et le tétanos néonatal. La mortalité infanto-juvénile est due essentiellement au paludisme, aux maladies diarrhéiques, aux infections respiratoires aiguës et à la malnutrition. La létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans serait par exemple de 2,0% en 2015.

Beaucoup d'enfants, notamment ceux des familles dites pauvres, sont malnutris, pour raison de manque de moyens financiers pour acquérir prioritairement les denrées alimentaires de première nécessité, indispensables à la survie des enfants et les produits nécessaires à leurs soins, en situation de malnutrition.

Tableau 27 : Situation comparative du niveau des indicateurs de santé maternelle et infantile

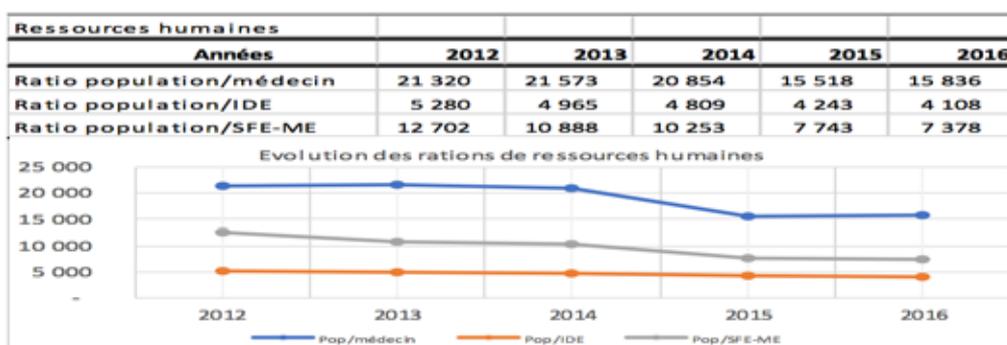
Indicateur	Situation actuelle	Situation souhaitée	Ecart à combler	
			PNDES	ODD
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	330 (PNDS, 2015)	242 (PNDES, 2020) ≤ 70 (ODD, 2030)	88 points	260 points
Taux de mortalité néo-natale (pour 1000 naissances vivantes)	23,2 (PNDS, 2015)	≤ 12 (ODD, 2030)	nd	11,2 points
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	65,0 (PNDS, 2015)	54,7 (PNDES, 2020) ≤ 20 (ODD, 2030)	10,3 points	45 points
Létalité du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2,0% (Annuaire 2016)	< 1% (PNDES, 2020) 0% (ODD, 2030)	01 point	02 points

Source : PNDS 2011-2020, PNDES 2016-2020 et ODD 2016-2030
nd = non disponible

II.5.3- Les indicateurs de ressources humaines

En 2016, alors qu'on dénombre 15 836 habitants pour un médecin, ils sont au nombre de 4 108 habitants pour un Infirmier diplômé d'État (IDE) et 7 378 habitants pour une Sage-femme d'État ou un maïeuticien d'État (SFE-ME). Si les ratios population/IDE et population/SFE-ME semble s'améliorer au fil du temps (même lentement), il faut noter que celui du nombre d'habitants par médecin s'est légèrement détérioré, en passant de 15 518 en 2015 à 15 836 en 2016, après d'énormes progrès réalisés entre 2014 et 2015. En 2017, le ratio habitants/médecin, même s'il s'est considérablement amélioré en se situant à 14 404, reste toutefois élevé par rapport à la norme OMS, qui serait de 1 médecin pour 10 000 habitants.

Tableau 28 : Évolution des indicateurs de ressources humaines sur la période 2012-2016



Source : PNDS 2011-2020, PNDES 2016-2020 et ODD 2016-2030

(9) EMDS 2015

II.5.4- Les indicateurs d'infrastructures sanitaires

Le rayon d'action moyen théorique (non compris le privé) serait de 6,7 km en 2016, contre 6,8 km en 2015, 6,9 km en 2014 et 7,0 km en 2013, selon les informations fournies dans le cadre du PNDS. En prenant en compte le privé, le rayon d'actions moyen théorique se situerait en moyenne autour de 6,4 km sur la période 2012-2015 ; il s'établirait à 6,1 km en 2016.

Le pourcentage des formations sanitaires (CSPS) remplissant les normes minimales en personnel serait de 86,1% en 2013, 89,8% en 2014, 94,3% en 2015 et 93,2% en 2016, en considération des prévisions faites dans le cadre du PNDS.

Le nombre de CSPS évoluerait presque de manière stationnaire, passant de 1 495 en 2012 à 1 760 en 2016, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,4%, aucune nouvelle construction de CSPS n'ayant été enregistré entre 2014 et 2015. Le ratio habitant par CSPS se situerait ainsi à 9 731 en 2016, contre un niveau de 10 883 en 2015 et 2014. Ce niveau serait de 9 759 en 2013 et de 9 677 en 2012.

II.6- Recommandations

L'analyse budgétaire des dépenses de santé publique ainsi que l'état des lieux des indicateurs de santé montrent clairement que les objectifs assignés dans le cadre du PNDES 2016-2020 et des ODD 2016-2030 en matière de santé publique, seront difficilement atteignables sans une stratégie appropriée de délivrance des soins de santé et de production des différents intrants de santé publique. Aussi, les recommandations suivantes sont-elles faites dans le cadre de la présente analyse budgétaire, pour assurer que les efforts fournis dans le domaine de la santé soient mieux orientés vers l'atteinte des objectifs.

Recommandation 1 :

Accroître les allocations budgétaires destinées à la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle ainsi que la recherche développement dans le domaine de la santé

L'accroissement des ressources budgétaires à l'action 055 07 « Promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle » et à la sous-fonction 075 « Recherche développement dans le domaine de la santé » devrait permettre d'assurer la mise en œuvre d'activités spécifiques de recherche de formules et de molécules médicamenteuses adaptées au contexte burkinabè. Ce qui permettrait d'assurer des soins qualitatifs et la mise à disposition des populations de médicaments à moindres coûts à tous les burkinabè. Partant, le développement de telles actions pourrait aider à freiner la saignée de devises servant à l'achat de médicaments onéreux auprès d'autres pays.

Cet accroissement des allocations pourrait être fait en destinant certaines recettes en provenance du secteur minier vers la recherche et le développement dans le domaine de la santé, notamment en ce qui concerne la médecine et la pharmacopée traditionnelle. Il serait également possible de procéder, pour les années à venir, à une réallocation des ressources allouées au secteur ou au ministère, de manière plus optimale, entre les sous-fonctions de la santé, toutes les priorités ne pouvant pas être traitées convenablement et de manière satisfaisante en même temps.

Recommandation 2 :

Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'enquête parlementaire relative à la réforme de gratuité des soins

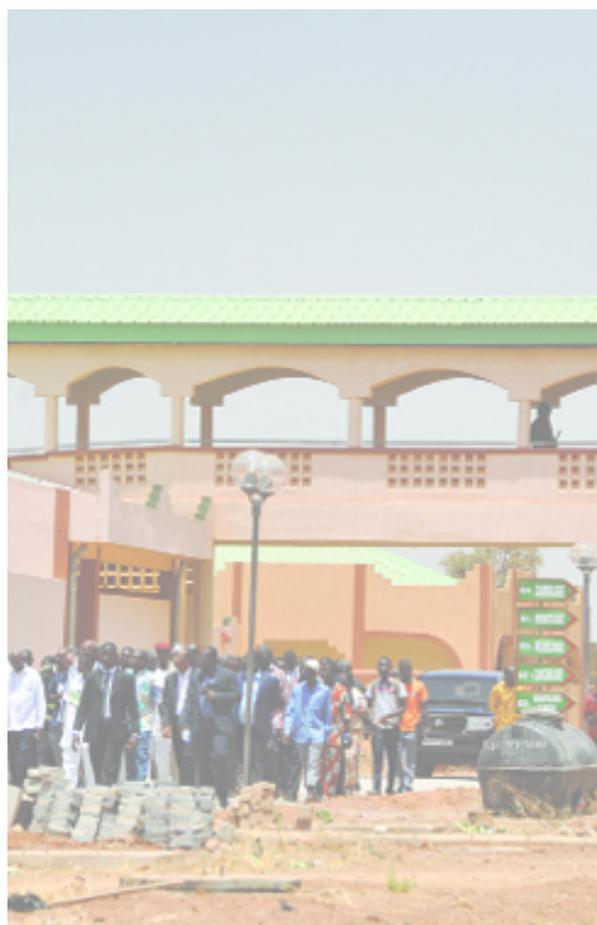
Fortement médiatisée aux premières heures de sa mise en œuvre, la réforme de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans vivant au Burkina Faso a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes auprès des populations. Depuis sa mise en œuvre en avril 2016, aux lendemains des élections présidentielles ayant vu un civil accéder pour la première fois au fauteuil présidentiel en situation normale, la réforme de gratuité des soins ne semble pas porter les fruits des promesses annoncées. Jusque-là, près d'une trentaine de milliards F CFA ont été dépensés pour la mise en œuvre de ladite réforme et les attentes sont loin d'être comblées. L'organisation des services publics de santé, chargés de la mise en œuvre et du suivi de la réforme, semble faire défaut et la gouvernance en la matière, peu pratique et pragmatique. Les conclusions de l'enquête parlementaire réalisée en attestent des difficultés de conduite de cette réforme et invitent à la mise en œuvre des recommandations faites pour redresser les actions en la matière. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions d'exécution des dites recommandations devrait aider à mieux réorienter les actions dans le cadre de la conduite de la réforme de gratuité des soins.

Recommandation 3:



Travailler à minimiser, autant que possible, la rubrique des dépenses de santé non classées ailleurs

Au sein de la fonction 07 « Fonction santé », des parts budgétaires importantes ont été consacrées à la sous-fonction 076 « Santé n.c.a. (non classés ailleurs) de par le passé. En 2012 par exemple, cette part s'élevait à 43,0% en termes de prévisions et à 47,6% en termes d'exécution du budget de la fonction santé. Depuis 2016, la proportion du budget consacrée à cette sous-fonction semble fortement diminuée en se situant en moyenne à 7,2% pour les prévisions et 7,3% pour les réalisations sur la période 2016-2018. L'avènement du budget programme commande qu'une telle sous-fonction soit minimisée le plus possible à défaut d'être totalement supprimée. Les dépenses publiques étant désormais justifiées au franc près, toute dépense est à réaliser désormais dans le cadre d'une action ou d'un programme bien précis. Ce qui implique une meilleure classification des différentes catégories de dépenses publiques à l'intérieur des autres sous-fonctions de la fonction santé.



III- ANALYSE BUDGÉTAIRE DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

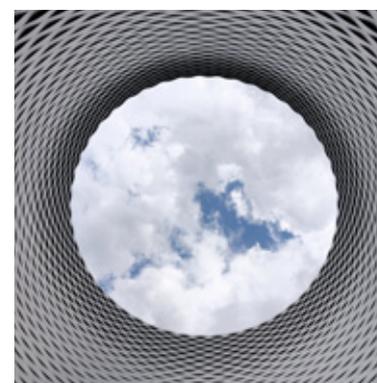
Le développement des infrastructures revêt une importance particulière en matière de politique de développement et l'on peut aisément comprendre pourquoi il occupe une place importante dans le Plan national de développement économique et social (PNDES). En effet, conformément à l'axe 3 du PNDES relatif à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi, l'un des objectifs stratégiques consiste à développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie. L'ambition du PNDES est d'accroître la proportion de routes bitumées de 24% en 2015 à 42% en 2020, la proportion de pistes rurales aménagées de 27% en 2015 à 43% en 2020 et de réduire la proportion des routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées de 18% en 2015 à 6% en 2020. Au regard de l'importance des infrastructures dans la transformation structurelle de l'économie, des projets d'investissements structurants ont été identifiés par le ministère des infrastructures pour être mis en œuvre dans le cadre du PNDES sur la période 2016-2020. Le tableau qui suit présente une liste des projets structurants dans le domaine des infrastructures.

Tableau 29 : liste des projets d'investissement structurants relatifs aux infrastructures dans le PNDES

N°	INTITULÉ DU PROJET	Coût en FCFA
1	Projet d'études, contrôle et travaux de construction et de bitumage de l'autoroute Ouagadougou - Yamoussoukro (section Ouagadougou - Koudougou)427	200 000 000 000
2	Travaux d'aménagement et de bitumage de 220 km de voiries urbaines dans 40 villes de 36 provinces du Burkina Faso	144 810 164 000
3	Projet de construction et de bitumage Orodara - Banfora - frontière Côte d'Ivoire (365 km)	109 500 000 000
4	Travaux d'aménagement et de bitumage des voies de contournement de la ville de Ouagadougou (130 Km) 571	75 781 000 000
5	Projet de réhabilitation et de renforcement de la route Pa - Dano - Gaoua - Frontière Côte d'Ivoire	70 000 000 000
6	Projet de construction et de bitumage de la route Taparko - Manni - Bogandé - Bilanga - Fada N'Gourma (198 km)	59 400 000 000
7	Projet de construction et de bitumage des routes départementale n° 108 (RD 108) Koudougou Mossi - Sanaba (34 km) et régionale n° 24 Sanaba - Solenzo - Koundougou (113 km)	44 620 000 000
8	Reconstruction des postes de péage sur l'ensemble du réseau routier	38 000 000 000
9	Projet de construction et de bitumage de la route régionale Dandé - Kourouma - N'Dorola - Temetemesso - frontière du Mali (120 km)	36 550 000 000
10	Projet de construction et de bitumage Tenkodogo - Ouargaye - frontière du Togo (110 km)	33 452 000 000
11	Projet de construction et de bitumage Tougan - Ouahigouya (96 km)	30 500 000 000
12	Projet d'aménagement de 8 km de voiries urbaines à BoboDioulasso plus échangeur	26 500 000 000
TOTAL		869 113 164 000
MONTANT TOTAL DES PROJETS DU PNDES		6 916 587 102 459
PART DANS LE PNDES		12,57%

L'exploitation des données du tableau montre que le montant total des investissements structurants du ministère des infrastructures s'élève à 869,11 milliards de FCFA sur la période de mise en œuvre du PNDES (2016-2020). Ce qui représente 12,57% de l'ensemble des projets d'investissement structurants prévus dans le PNDES.

Ainsi, il est pertinent de s'intéresser au secteur des infrastructures à travers une analyse budgétaire qui sera orientée sur les allocations budgétaires en charge du ministère des infrastructures, le niveau d'absorption des crédits budgétaires, la répartition des crédits par programme budgétaire, l'analyse fonctionnelle et l'évolution des principaux indicateurs du secteur.



Source : Fiche des projets structurants du PNDES

III.1. Allocations budgétaires du ministère des infrastructures

Cette section consiste à analyser l'évolution des allocations budgétaires dans le secteur des infrastructures sur la période 2010-2018. Le tableau ci-dessous présente la part du budget de l'État allouée au ministère des infrastructures sur la même période.

Tableau 30 : Évolution des allocations budgétaires du ministère des infrastructures sur la période 2010-2018 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DÉPENSES DE PERSONNEL	1,18	1,17	1,61	1,65	1,98	2,27	2,42	2,41	2,43
ACQUISITION DE B&S	2,21	2,09	2,09	2,02	2,36	2,21	1,8	2,2	2,27
TRANSFERTS COURANTS	0,34	0,29	0,24	0,3	0,9	0,88	1,26	0,33	0,49
DÉPENSES COURANTES	3,73	3,55	3,94	3,97	5,24	5,36	5,48	4,94	5,19
INVESTISSEMENTS SUR RES-SOURCES PROPRES	38,32	27,19	28,11	40,16	45,58	34,00	51,36	125,65	127,93
TOTAL MI	42,05	30,74	32,05	44,13	50,82	39,36	56,84	130,59	133,12
BUDGET TOTAL DE L'ÉTAT	1 152,30	1 166,34	1 400,78	1 654,96	1 833,48	1 804,11	1 823,13	2 455,19	2 441,32
PART DU MI	3,65%	2,64%	2,29%	2,67%	2,77%	2,18%	3,12%	5,32%	5,45%
BUDGET TOTAL DE L'ÉTAT RETRAITÉ	724,56	715,73	858,00	1 029,77	1 218,34	1 128,60	1 090,24	1 823,83	1 871,64
PART DU MI	5,80%	4,29%	3,74%	4,29%	4,17%	3,49%	5,21%	7,16%	7,11%
PIB NOMINAL	4 447,57	5 060,32	5 700,58	5 902,38	6 119,57	6 162,49	6 703,91	7 355,00	8 015,11
ALLOCATION/PIB	0,95%	0,61%	0,56%	0,75%	0,83%	0,64%	0,85%	1,78%	1,66%
PART DÉPENSES COURANTES	8,87%	11,55%	12,29%	9,00%	10,31%	13,62%	9,64%	3,78%	3,90%
PART INVESTISSEMENTS	91,13%	88,45%	87,71%	91,00%	89,69%	86,38%	90,36%	96,22%	96,10%

Source DGB/MINEFID

Les allocations budgétaires au profit du ministère des infrastructures sont passées de 42,05 milliards de FCFA en 2010 à 133,12 milliards de FCFA en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 22,97% sur la période. En termes de proportion du budget de l'État, la part moyenne affectée au secteur est ressortie à 5,03% sur la période.

Entre 2016 et 2018, le budget alloué aux infrastructures est ressorti respectivement à 56,84 milliards de FCFA, 130,59 milliards de FCFA et 133,12 milliards de FCFA correspondant à un accroissement annuel moyen de 58,70%. Les prévisions budgétaires du MI ont presque été multipliées par 2, à la faveur de la mise en œuvre du PNDES, à partir de 2016, et notamment en 2017 et 2018.

En 2017, le budget du ministère des infrastructures a atteint un niveau record (130,59 milliards de FCFA) avec un accroissement de 129,75% par rapport à 2016. Cette situation dénote d'une volonté politique de doter le pays d'infrastructures nécessaires afin de booster le développement économique et social.

Par ailleurs, le budget du MI entre 2010 et 2018 a représenté respectivement 0,95% et 1,66% du PIB nominal ; soit une moyenne de 0,96% sur la période.

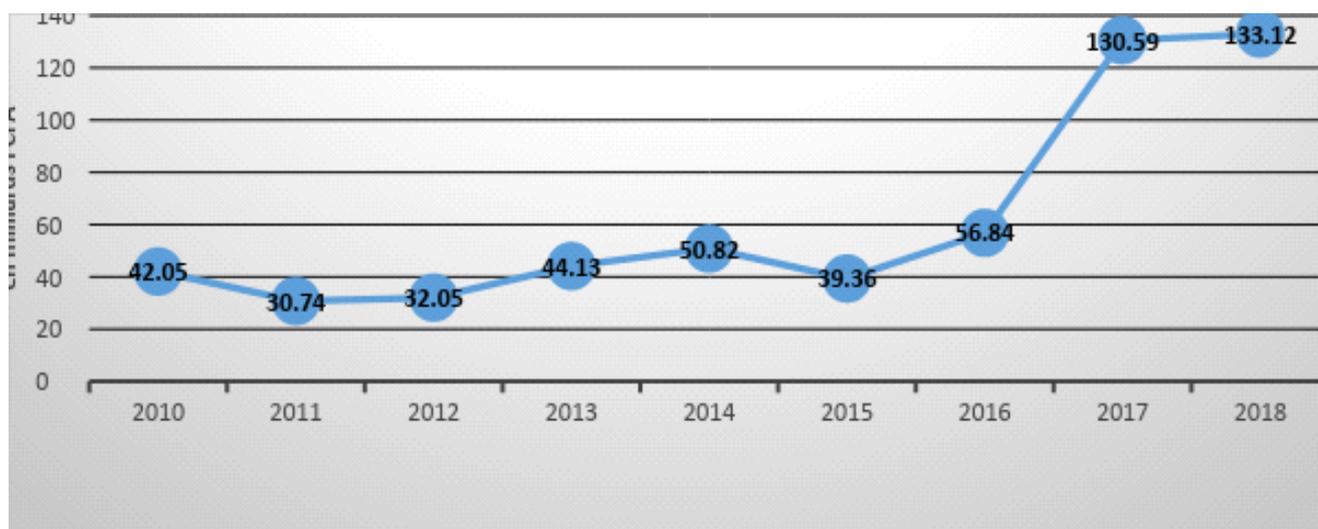
Entre 2016 et 2018, il est respectivement de 0,85% et 1,66% du PIB nominal ; soit une moyenne de 1,43%.

L'analyse du tableau indique que les dépenses courantes ont été en moyenne de 9,22% du budget total du MI tandis que les dépenses sur ressources propres ont représenté en moyenne 90,78% sur la même période.

En s'intéressant à la période 2016 à 2018, les dépenses courantes ont été en moyenne de 5,77% du budget du MI pendant que l'investissement sur ressources propre a constitué en moyenne 94,23% sur la même période.

Le graphique qui suit donne l'évolution des allocations budgétaires faites au ministère des infrastructures sur la période 2010-2018

Graphique 13 : Évolution des allocations budgétaires du MI sur la période 2010-2018

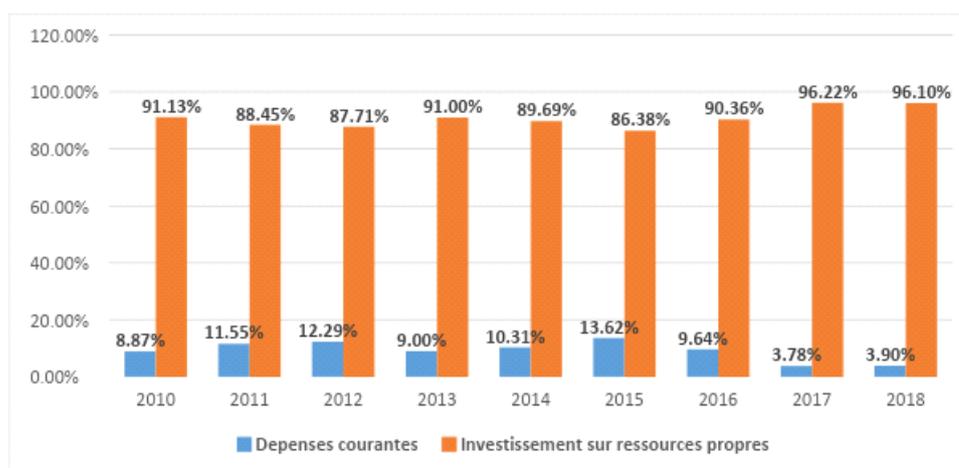


Pour ce qui est de la répartition du budget entre les grandes natures de dépenses, les prévisions de dépenses d'investissement sont prédominantes sur les dépenses courantes sur toute la période de l'étude. En effet, les prévisions de dépenses d'investissement ont représenté en moyenne 90,78% du budget total du MI sur la période 2010-2018.

Entre 2016 et 2018, les prévisions de dépenses courantes et de dépenses d'investissement ont représenté en moyenne respectivement 5,77% et 94,23% du budget total du ministère des infrastructures.

Le graphique suivant donne l'évolution des parts par grande nature de dépenses sur la période 2010-2018.

Graphique 14 : Évolution des parts par nature de dépense du MI sur la période 2010-2018.



III.2. Analyse de l'exécution budgétaire des dépenses du ministère des infrastructures

Cette section traite de l'évolution des taux d'absorption de crédits alloués au ministère des infrastructures sur la période 2010-2017.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les niveaux d'exécution du budget sur ladite période.

Tableau 31 : Situation d'exécution du budget du MI entre 2010-2017 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION
PERSONNEL	1,08	1,08	1,14	1,19	1,5	1,45	1,53	1,65	1,83	2,22	2,12	2,06	2,88	2,87	2,98	2,91
FONCTIONNEMENT	0,47	0,34	0,62	0,57	0,87	0,85	1,24	1,23	2,14	1,89	2,12	2,06	1,44	1,43	1,76	1,70
TRANSFERTS COURANTS	0,31	0,28	0,24	0,19	0,24	0,24	0,88	0,88	0,56	0,55	0,79	0,77	0,93	0,93	0,33	0,33
INVESTISSEMENTS	91,37	32,05	116,35	39,07	172,88	58,8	186,42	72,16	120,82	63,51	126,75	58,52	122,03	93,34	205,92	175,45
TOTAL MI	93,23	33,75	118,35	41,02	175,49	61,34	190,07	75,92	125,35	68,17	131,77	63,41	127,28	98,57	211,00	180,38

Source : DGB/MINEFID

Entre 2010 et 2017, le budget du ministère en charge des infrastructures a été exécuté à 51,40% en moyenne sur la période. Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 91,21% en moyenne annuelle sur la période 2010-2017, tandis que les dépenses d'investissement ont connu un taux d'exécution moyen annuel de 50,23%.

En 2016 et 2017, le taux d'exécution des dépenses d'investissement est ressorti respectivement à 76,49% et 85,20%.

Ce taux relativement satisfaisant pourrait s'expliquer par l'adoption des mesures d'allègement des procédures d'exécution des marchés publics et l'avènement du budget programme, avec notamment l'application de la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses au niveau des différents ministères.



Échangeur du Nord



III.3. Répartition des crédits du MI par programme budgétaire et par action en 2017 et 2018

Cette section traite de la répartition du budget du MI entre les programmes budgétaires et des poids de chaque programme et action.

Le tableau suivant fait la synthèse de la ventilation des crédits budgétaires entre les différents programmes du ministère.

Tableau 32 : Ventilation des crédits par programme et par action

ANNÉES	2017		2018	
	MONTANT	PART	MONTANT	PART
PROGRAMME 091 " INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES"	206,15	97,70%	166,21	95,23%
ACTION 091 01 "ENTRETIEN ROUTIER	59,26	28,09%	60,45	34,64%
ACTION 091 02 " DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER CLASSÉ ET URBAIN	127,01	60,20%	69,63	39,90%
ACTION 091 03 "DÉVELOPPEMENT DES PISTES RURALES	19,48	9,23%	35,37	20,27%
ACTION 091 04 "CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	0,39	0,19%	0,76	0,44%
PROGRAMME 092 " INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES, AÉROPORTUAIRES ET MARITIMES	0,34	0,16%	1,65	0,95%
ACTION 092 01 "ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES AÉROPORTUAIRE ET MARITIMES	0,30	0,14%	0,24	0,14%
ACTION 092 02 "DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES AÉROPORTUAIRE ET MARITIMES	0,02	0,01%	1,09	0,62%
ACTION 092 03 "CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	0,02	0,01%	0,32	0,18%
PROGRAMME 093 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	1,01	0,48%	1,86	1,07%
ACTION 093 01 "CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	0,15	0,07%	0,55	0,32%
ACTION 093 02 GESTION DES RÉFÉRENTIELS	0,79	0,37%	0,89	0,51%
ACTION 093 03 "MISE EN PLACE ET MAINTENANCE D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION	0,08	0,04%	0,42	0,24%
PROGRAMME 094 PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MI	3,49	1,65%	4,81	2,76%
ACTION 094 01 PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DU MI	1,65	0,78%	1,3	0,74%
ACTION 094 02 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0,22	0,10%	0,95	0,54%
ACTION 094 03 GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	1,34	0,64%	1,43	0,82%
ACTION 094 04 GESTION DES MARCHÉS PUBLICS	0,01	0,00%	0,06	0,03%
ACTION 094 05 COMMUNICATION	0,01	0,00%	0,02	0,01%
ACTION 094 06 GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	0,01	0,00%	0,2	0,11%
ACTION 094 07 PLANIFICATION ET SUIVI-ÉVALUATION	0,01	0,01%	0,17	0,10%
ACTION 094 08 FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DES AGENTS	0,25	0,12%	0,68	0,39%
BUDGET GLOBAL	211,00	100%	174,53	100,00%

Source : DGB/MINEFID

En 2017 et 2018, le programme « infrastructures routières » a été doté respectivement de 206,15 milliards de FCFA et 166,21 milliards de FCFA correspondant à des parts respectives de 97,70% et 95,23% du budget total du ministère.

Le programme « infrastructures ferroviaires aéroportuaires et maritimes » représente 0,16% et 0,95% du budget respectivement en 2017 et 2018.

Quant au programme « information géographique », il représente en 2017 et 2018 respectivement 0,48% et 1,07%.

En 2017 et 2018, le programme « pilotage et soutien des services du MI » a été doté à hauteur respectivement de 3,49 milliards de FCFA et de 4,81 milliards de FCFA ; ce qui correspond à des poids respectifs de 1,65% et 2,76%.

L'analyse de la répartition du budget du MI par programme budgétaire indique que l'essentiel des ressources est alloué aux infrastructures routières. Ce qui est en droite ligne avec la mission du ministère dont l'objectif est de réaliser des infrastructures de soutien à même de booster le développement économique et social.

Toutefois, on constate que le programme « soutien et pilotage » est mieux doté que les programmes « infrastructures ferroviaires aéroportuaires et maritimes » et « information géographique ».

Pour le programme « infrastructures ferroviaires aéroportuaires et maritimes », cette situation s'explique par le fait qu'une bonne partie de ce programme s'exécute toujours au niveau du ministère en charge des transports. Les deux ministères sont invités à travailler pour stabiliser ledit programme au niveau d'un seul département conformément à l'esprit du budget programme qui proscrit le chevauchement d'un programme budgétaire entre plusieurs ministères.

Quant au programme « information géographique », la faiblesse des crédits budgétaires s'explique par le fait que l'Institut Géographique du Burkina (IGB) est la seule structure intervenant dans sa mise en œuvre. Ces crédits sont donc constitués uniquement de la subvention du budget de l'État au profit de l'IGB qui fonctionne à environ 95% sur fonds propres.



III.4. Analyse fonctionnelle

L'analyse fonctionnelle vise à capter l'ensemble des efforts consentis par l'État en matière d'infrastructures. Il s'agit d'identifier l'ensemble des sous fonctions de la fonction « affaires économiques » liées aux infrastructures et à analyser l'évolution des dotations et des niveaux d'exécution y relatif. En rappel, il n'existe pas de fonction infrastructures à proprement parler dans la classification fonctionnelle à 10 classes. Pour capter les efforts de l'État en matière d'infrastructures, un filtrage a été fait dans la fonction « affaires économiques » pour ne retenir que les sous-fonctions qui prennent en compte les infrastructures. À cet effet, les sous-fonctions « transport », « communication » et « Autres branches d'activités » ont fait l'objet d'analyse dans le cadre de cette étude.

Le tableau suivant présente la répartition des crédits budgétaires selon la classification fonctionnelle.

Tableau 33 : Répartition des crédits de la fonction affaires économique/ infrastructures selon les codes fonctionnels entre 2012 et 2018 (en milliards de FCFA)

ANNÉES		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018
		DOT	EXÉC	DOT	EXÉC	DOT	EXÉC	DOT	EXÉC	DOT	EXÉC	DOT	EXÉC	DOT
04	FONCTION AFFAIRES ÉCONOMIQUES/INFRASTRUCTURES	242,553	63,763	297,36	145,07	213,75	124,82	137,02	77,62	167,64	113,6	313,45	241,48	285,07
045	SOUS-FONCTION TRANSPORT	162,053	49,623	185,35	72	150,23	86,42	120,41	65,71	131,44	95,05	232,81	190,08	205,63
0451	TRANSPORTS ROUTIERS	161,14	48,74	171,44	62,94	117,35	66,29	78,01	38,97	115,67	84,94	176,45	118,48	125,66
0452	TRANSPORT PAR VOIE D'EAU	0,02	0,02	0,08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0453	TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE	0,06	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0454	TRANSPORT AÉRIEN	0,52	0,5	9,17	9,06	29,93	19,96	42,4	26,74	14,94	9,28	27,53	14,13	31,12
0455	PIPELINE ET SYSTÈME DE TRANSPORT DIVERS	0,013	0,013	0	0	0,2	0,17	0	0	0	0	0,17	0,16	0,25
0456	PISTES RURALES	0,3	0,3	4,66	0	2,75	0	0	0	0,83	0,83	28,66	57,31	48,6
046	SOUS FONCTION COMMUNICATIONS	3,43	2,9	3,84	3,13	6,84	5,25	2,28	1,7	28,4	13,03	24	9,24	32,08
0460	COMMUNICATIONS	3,43	2,9	3,84	3,13	6,84	5,25	2,28	1,7	28,4	13,03	24	9,24	32,08
047	SOUS FONCTION AUTRES BRANCHES D'ACTIVITÉS	77,07	11,24	108,17	69,94	56,68	33,15	14,33	10,21	7,8	5,52	56,64	42,16	47,36
0471	DISTRIBUTION, ENTREPÔT ET MAGASIN	0,28	0,28	0,26	0,26	0,25	0,25	0,26	0,26	0,26	0,26	0	0	0,06
0474	PROJETS DE DÉVELOPPEMENT POLYVALENTS	75,82	10,96	107,91	69,68	56,43	32,9	14,07	9,95	7,54	5,26	56,31	41,83	47,18
0485	RECHERCHE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LES TRANSPORTS	0,97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	0,33	0,12

Sur la période 2012-2018, la dotation moyenne de la fonction « affaires économiques/infrastructures » est de 236,69 milliards de FCFA. L'exécution moyenne sur la période 2012-2017 s'est établie à 127,72 milliards de FCFA, soit un taux moyen d'exécution de 55,82%.

Sur la même période, la sous fonction « transport » absorbe la majorité des dotations budgétaires avec une moyenne annuelle de 73,16%, suivie des sous fonctions « autres branches d'activités (20,64%) et « communication » (6,20%).

Entre 2016 et 2018, les dotations de la fonction « Affaires économiques/infrastructures » ont été respectivement de 167,64 milliards de FCFA, 313,45 milliards de FCFA et 285,07 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 33,42%.

Sur cette période, les sous fonctions « transport », « communication » et « autres branches d'activités » présentent des parts moyennes respectives de 74,94% ; 11,95% et 13,11% des dotations globales.

III.5. Situation des infrastructures construites dans le cadre de la fête nationale

L'objectif de cette section était de traiter des infrastructures construites dans le cadre de la commémoration annuelle de la fête nationale en faisant ressortir leurs effets et impacts économiques sur les régions concernées ainsi que la population. Faute d'informations, l'analyse portera sur les dotations et les niveaux d'exécution des crédits budgétaires liés à la réalisation des infrastructures du 11 décembre.

Le tableau ci-dessous présente les dotations et les dépenses exécutées pour la réalisation d'infrastructures du 11 décembre sur la période 2015-2017.

Le tableau suivant présente la répartition des crédits budgétaires selon la classification fonctionnelle.

Tableau 34 : Dépenses pour réalisation des infrastructures du 11 décembre entre 2015 et 2017 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	DOTATION INITIALE (A)	DOTATION INITIALE (B)	DEPENSES		TAUX D'EXECUTION	
			ENGAGEES (C)	LIQUIDEES (D)	FIN.*(C/B)	FIN**(D/B)
2015	16,815	10,927	8,427	6,673	77,12%	61,07%
2016	10,465	4,365	4,365	2,382	100,00%	54,57%
2017	20,091	21,016	21,016	20,751	100,00%	98,74%
TOTAL	47,371	36,309	33,809	29,806	93,10 %	88,2%

Source : PIP 2015, 2016, 2017 du MI

Les données du tableau indiquent que le Burkina Faso a consacré 36,31 milliards de FCFA à la réalisation des infrastructures rentrant dans le cadre de la fête nationale entre 2015 et 2017. Le taux d'exécution financière globale (dépenses liquidées) est de 88,2% entre 2015 et 2017. Les dépenses totales engagées entre 2015 et 2017 sont de 33,81 milliards de FCFA correspondant à un taux de 93,10%.

Les taux d'exécution ont été respectivement de 61,07% ; 54,57% et 98,74% en 2015, 2016 et 2017. Toutefois, il faut rappeler que le tableau présente la situation au 31 décembre de chaque année sauf en 2016 où c'est le 30 Avril. C'est ce qui explique donc ce faible niveau d'exécution.

Par ailleurs, les montants alloués pour la réalisation des infrastructures du 11 décembre, varient d'une année à une autre. Les montants sont respectivement de 10,93 milliards de FCFA, 4,37 milliards de FCFA et 21,02 milliards de FCFA en 2015, 2016 et 2017.

En 2017, le montant des allocations a fortement augmenté par rapport à 2015 et 2016. Cet état de fait traduit la volonté du Gouvernement à développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.

III.6. Évolution des principaux indicateurs du secteur des infrastructures

Cette section présente l'évolution des principaux indicateurs dans le secteur des infrastructures par rapport aux objectifs affichés de l'État dans le PNDES. L'analyse de ces indicateurs permettra de voir la cohérence entre les allocations budgétaires du MI et les objectifs initialement affichés dans le PNDES.

Il s'agit essentiellement des indicateurs en matière d'infrastructures routières étant donné que les données sur les infrastructures aériennes et ferrées ne sont pas disponibles actuellement.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs liés au réseau routier national par type de route et selon la classification administrative entre 2010 et 2016.

Tableau 35 : Linéaire de route selon la classification administrative entre 2010 et 2016 (en Km)

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ROUTES NATIONALES	6 728	6 728	6 728	6 728	6 728	6 728	6 728
ROUTES RÉGIONALES	3 544	3 550	3 550	3 550	3 550	3 550	3 550
ROUTES DÉPARTEMENTALES	5 017	5 026	5 026	5 026	5 026	5 026	5 026
ENSEMBLE	15 289	15 304	15 304	15 304	15 304	15 304	15 304

Source : Annuaire statistique 2016 du MI

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Burkina Faso dispose de 6 728 km de routes nationales, de 3 550 km de routes régionales et de 5 026 km de routes départementales en 2016.

Tableau 36 : Part par type de route dans le réseau routier (en %)

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	MOY
ROUTES BITUMÉES	20,27	20,69	22,46	23,80	23,80	23,8	24	22,67
ROUTES EN TERRE MODERNE	0,67	0,67	0,67	0,27	0,27	0,27	0,27	0,44
ROUTES EN TERRE ORDINAIRE	16,32	16,31	14,55	14,04	14,04	14,04	14,04	14,76
PISTES AMÉLIORÉES DE TYPE A	25,31	25,30	25,30	24,99	24,99	24,99	24,99	25,12
PISTES AMÉLIORÉES DE TYPE B	21,52	21,43	21,43	21,31	21,31	21,26	21,26	21,36
PISTES ORDINAIRES	15,93	15,59	15,60	15,60	15,60	15,59	15,59	15,64
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Construit à partir des données de l'annuaire statistique 2016 du MI

Le tableau indique qu'en 2010, les routes bitumées représentaient 20,27% du réseau routier national. En 2016, elles sont de 24% de l'ensemble du réseau soit une part moyenne de 22,67% sur la période 2010 à 2016. Le niveau fixé par le PNDES pour cet indicateur est de 42% en 2020.

Les pistes améliorées de type A sont les plus présentes dans le réseau routier national avec 25,12% du réseau routier national. Elles dépassent légèrement les routes bitumées (22,67%) sur toute la période d'analyse.



Le tableau suivant présente quelques indicateurs sur les pistes rurales inventoriées et aménagées par région.

Tableau 37 : Pistes rurales inventoriées et aménagées par région (en km)

RÉGIONS	PISTES INVENTORIÉES EN 2010	PISTES AMÉNAGÉES						
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BOUCLE DU MOUHOUN	5 208	1611	1629	1689	1689	1689	1704	1719
CASCADES	1 493	495	495	608	750	847	847	847
CENTRE	933	488	524	539	539	539	539	539
CENTRE-EST	4 488	1044	1044	1072	1072	1112	1112	1112
CENTRE-NORD	4 324	336	336	353	353	353	385	396
CENTRE-OUEST	3 915	616	626	633	665	665	665	665
CENTRE-SUD	2 852	764	798	820	820	851	851	851
EST	5 869	1611	1620	1664	1742	1780	1780	1780
HAUTS-BASSINS	3 149	1153	1153	1215	1264	1312	1325	1338
NORD	4 015	701	742	760	781	794	812	830
PLATEAU CENTRAL	2 504	1225	1225	1256	1256	1256	1267	1278
SAHEL	4 686	242	242	242	289	289	301	348
SUD-OUEST	3 601	706	706	722	738	754	754	754
BURKINA FASO	47 037	10992	11140	11573	11958	12241	12342	12457

Source : construit à partir des données de l'annuaire statistique 2016 du MI

Tableau 38 : Proportion des pistes rurales aménagées au niveau national et par région (en %)

ANNÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	MOYENNE
BOUCLE DU MOUHOUN	31%	31%	32%	32%	32%	33%	33%	32%
CASCADES	33%	33%	41%	50%	57%	57%	57%	47%
CENTRE	52%	56%	58%	58%	58%	58%	58%	57%
CENTRE-EST	23%	23%	24%	24%	25%	25%	25%	24%
CENTRE-NORD	8%	8%	8%	8%	8%	9%	9%	8%
CENTRE-OUEST	16%	16%	16%	17%	17%	17%	17%	17%
CENTRE-SUD	27%	28%	29%	29%	30%	30%	30%	29%
EST	27%	28%	28%	30%	30%	30%	30%	29%
HAUTS-BASSINS	37%	37%	39%	40%	42%	42%	42%	40%
NORD	17%	18%	19%	19%	20%	20%	21%	19%
PLATEAU CENTRAL	49%	49%	50%	50%	50%	51%	51%	50%
SAHEL	5%	5%	5%	6%	6%	6%	7%	6%
SUD-OUEST	20%	20%	20%	20%	21%	21%	21%	20%
BURKINA FASO	23%	24%	25%	25%	26%	26%	26%	25%

Source : Construit à partir des données de l'annuaire statistique 2016 du MI

En 2010, la proportion de pistes rurales aménagées est de 23%. Il est de 26% en 2016 ; soit une proportion moyenne de 25% sur la période 2010-2016.

L'ambition du PNDES, est d'atteindre un niveau de 43% en 2020.

III.7. Recommandations

Au regard de l'importance des infrastructures dans le développement économique et sociale d'un pays, il est intéressant que les infrastructures réalisées ou à réaliser soient durables pour diminuer considérablement les budgets de l'entretien desdites infrastructures et d'éviter le ralentissement voire le blocage du trafic pendant les périodes de travaux de réhabilitation de ces infrastructures.

De ce fait, des études ou des missions d'enquête parlementaire sur la durabilité des infrastructures notamment les voies bitumées s'avèrent nécessaires.

Aussi, la voie du développement passe par le développement de la voie dit-on. Il faut donc encourager les PPP dans le domaine des infrastructures routières afin de booster le secteur au regard de la faible proportion des routes bitumées dans le réseau routier du pays.

Par ailleurs, il est important que le ministère des infrastructures travaille en collaboration avec celui en charge du transport afin de porter entièrement la responsabilité du programme « infrastructures ferroviaires aéroportuaires et maritimes » pour un meilleur suivi dudit programme.



Pont sur le Mouhoun, Boromo.



CONCLUSION

L'analyse des allocations et exécutions budgétaires destinées aux secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures relève des efforts faits par l'État burkinabé afin de répondre aux objectifs fixés dans les documents stratégiques (PNDES) élaborés à cet effet. Mais, des contraintes subsistent toujours : les proportions des recettes extraordinaires sont relativement fortes, la faible capacité de lever des ressources internes, le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement, le faible taux d'absorption des investissements financés sur ressources extérieures, mauvaise ventilation des crédits des ministères concernés par l'étude par programmes.

En effet, on observe un accroissement relativement satisfaisant des budgets des ministères des secteurs étudiés avec un niveau acceptable des exécutions budgétaires. Mais, l'analyse révèle la faiblesse des crédits budgétaires alloués pour la prise en charge des investissements au détriment des dépenses courantes (salaires, acquisition de biens et services, transferts courants...). Aussi le taux global d'exécution budgétaire satisfaisant, cache cependant des disparités d'exécution entre dépenses courantes et dépenses en capital. Cela constitue donc une grande faiblesse pour l'atteinte des résultats que l'État lui-même s'est assignés dans son référentiel de développement qu'est le PNDES. Or, faut-il le rappeler, plusieurs indicateurs cibles dans les secteurs étudiés sont adossés à la réalisation investissement structurants.

Au regard des principaux résultats de l'analyse, il serait nécessaire d'augmenter les ressources allouées aux secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures notamment pour les dépenses d'investissement. Cet accroissement des ressources pourrait être fait en explorant de nouvelles sources de financement. Certaines ressources en provenance du secteur minier pourront être destinées vers les secteurs dits prioritaires pour la réalisation d'investissements structurants. Il serait également possible de procéder, pour les années à venir, à une réallocation des ressources allouées au secteur ou au ministère, de manière plus optimale, entre les programmes opérationnels et pilotages.

Au nombre des actions à entreprendre, l'État devrait travailler à améliorer le taux d'absorption des crédits budgétaires alloués aux secteurs particulièrement pour les dépenses d'investissement. Toutefois, l'avènement du budget programme, qui instaure de nouvelles règles de gestion dont le principe d'ordonnateurs multiples, devrait permettre d'atteindre de meilleurs taux d'exécution pour les années à venir.

Aussi, les recommandations suivantes sont-elles faites.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation : Management

- Allouer suffisamment de ressources financières au secteur de l'éducation, notamment pour les dépenses d'investissement pour permettre de réaliser des infrastructures éducatives adéquates et améliorer substantiellement certains ratios caractéristiques ;
- Améliorer le taux d'absorption des crédits budgétaires alloués au secteur de l'éducation ;
- veiller à la qualité des infrastructures éducatives pour

assurer un cadre d'apprentissage sain et sécurisé pour les apprenants, en évitant des gaspillages de ressources ;

- Améliorer la répartition des crédits entre les programmes budgétaires du MENA de sorte à ce que les programmes opérationnels reçoivent plus de crédits que le programme « Pilotage et soutien ».

Au niveau du secteur de la santé :

- Accroître les allocations budgétaires destinées à la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle ainsi que la recherche développement dans le domaine de la santé dans l'optique d'une réduction des importations de produits pharmaceutiques onéreux ;

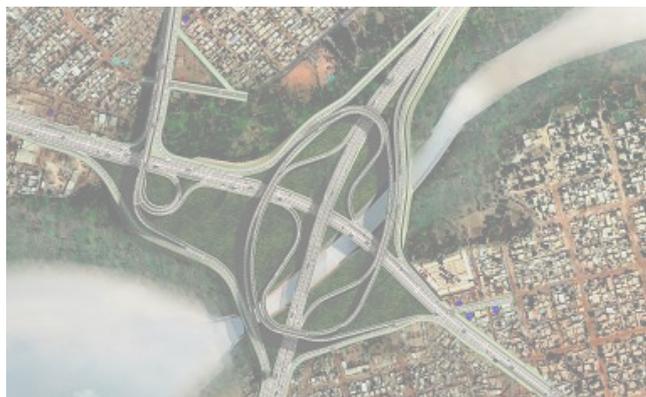
- Élaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'enquête parlementaire relative à la gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans vivant au Burkina Faso, en vue de corriger les insuffisances de cette réforme ;

- Travailler à minimiser, autant que possible, la rubrique des dépenses de santé non classées ailleurs, pour assurer plus de transparence dans la gestion des dépenses de santé publique.

En ce qui concerne le secteur des infrastructures :

- Mettre en place un mécanisme de contrôle efficace des chantiers de construction de sorte à ce que les infrastructures réalisées ou à réaliser soient durables pour permettre de réduire considérablement les budgets d'entretien des dites infrastructures et d'éviter le ralentissement, voire le blocage du trafic routier pendant les périodes de travaux sur ces infrastructures ;

- Encourager les modalités d'exécution des marchés sous forme de Partenariat public privé (PPP), notamment dans le domaine des infrastructures routières, afin de booster le sous-secteur au regard de la faible proportion des routes bitumées dans le réseau routier du pays.



BIBLIOGRAPHIE



DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- Assemblée nationale, Rapport de synthèse de l'enquête parlementaire sur le système de santé au Burkina Faso 2006-2016, Juillet 2017

- Burkina Faso, Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, Juillet 2016

Ministère de l'éducation nationale, Tableau de bord 2015-2016

- Ministère de la santé, Évaluation conjointe du Plan national de développement sanitaire du Burkina Faso 2011-2020, Rapport final d'évaluation, Septembre 2016

- Ministère de la santé, Plan national de développement sanitaire 2011-2020, Année 2011

- Ministère de la santé, Plan national de développement sanitaire PNDS 2011-2020, Phase 2016-2020, Décembre 2016

- Ministère de la santé, Plan stratégique national de lutte contre le paludisme 2016-2020, Octobre 2016

- Ministère de la santé, Rapport de l'évaluation à mi-parcours du PNDS 2011-2020 Burkina Faso,

- Ministère de la santé, Rapport sectoriel de performance à mi-parcours de l'année 2017,

- Plan national de développement économique et social (PNDES), Secteur de planification santé, Août 2017

- Ministère de la santé, Stratégie nationale de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle 2017-2030, Octobre 2017

- Ministère de la santé, Stratégie nationale de mise en œuvre de la gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (05) ans, Décembre 2017

- Ministère des infrastructures, Annuaire statistique 2016

- Ministère des infrastructures, PIP 2015-2017

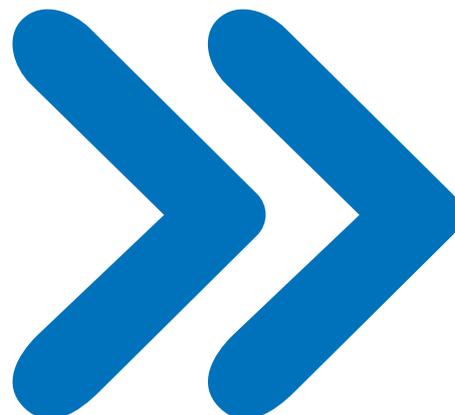
TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF) au Burkina Faso

- Décret n°2016-311/PRES/PM/MS/MATDSI/MINE-FID du 29 avril 2016 portant gratuité de soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq ans vivant au Burkina Faso

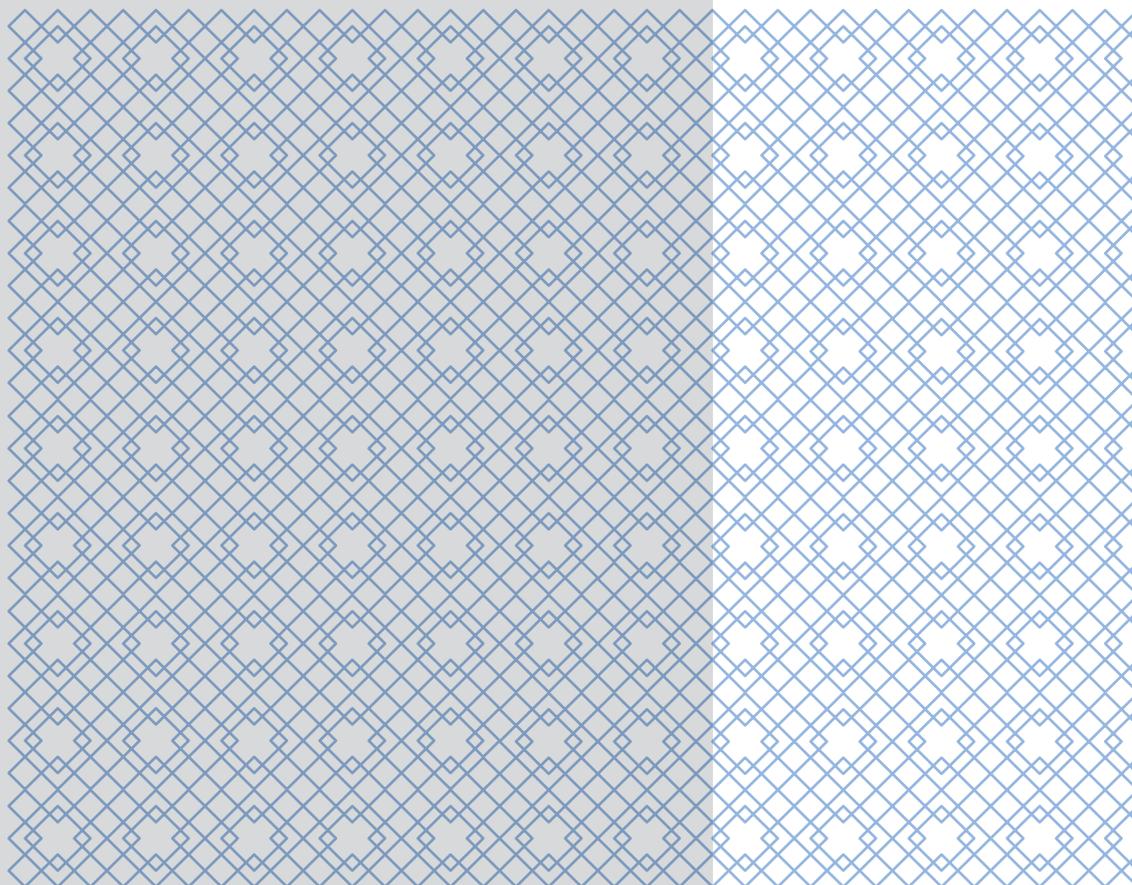
- Décret n°2018-0093/PRE/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé

- Arrêté conjoint n°2016-608/MS/MINEFID du 07 novembre 2016 portant détermination des dépenses éligibles dans le cadre de la gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq ans au Burkina Faso



SEPTEMBRE 2018

VERSION FINALE



WWW.FINANCES.GOV.BF